Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Mars 2015 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 17

- Informations sur votre facturation d'eau
- compte rendu du conseil municipal du 19 décembre
- cérémonie des vœux du maire
- communiqué de La Poste
- illuminations de fin d'année
- élections départementales
- menu des restaurants municipaux
- ducasse du Geai
- accueils de loisirs de printemps

Vie Scolaire 18

- le carnaval des écoles
- inscriptions dans les écoles

Vie Associative et Sportive 19 - 21

- amicale des donneurs de sang
- agenda
- école St Eloi Ste Isbergues
- association Isberguoise des Parents d'élèves
- amicale laïque de Molinghem
- section danse de la M.J.E.P
- action sociale d'urgence
- carabiniers isberguois
- amicale des écoles publiques de Berguette
- Nouveau à Isbergues : association C.A.P.E.S

Vie Culturelle 22 - 23

- retours sur : - l'histoire du cinéma
  - Annette la chipette
  - Friends
- prochainement...

Informations Générales 24 - 25

- stationnement
- bien rénover son logement

Emploi / Formation 26

- forum « Orientation et Formation pour tous »
- l'armée de terre recrute

Bloc Notes 27 - 28

Conseil Municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira à l'hôtel de ville :
- **le mercredi 18 mars 2015** à 18 h 30 : débat d'orientation budgétaire,
- **le jeudi 26 mars 2015** à 18 h : vote du budget.

Cérémonie du 19 mars 2015

La cérémonie à la mémoire des militaires morts en Afrique du Nord aura lieu le **jeudi 19 mars 2015** aux monuments aux morts :
- d'Isbergues à 17 h
- de la commune associée de Molinghem à 17 h 30
- de la commune associée de Berguette à 17 h 45

La municipalité recrute des saisonniers

Pour la période de juillet à septembre, la municipalité recrute des saisonniers, étudiants en études supérieures, âgés de 18 ans ou plus. Le dépôt des candidatures s'effectuera **jusqu'au 13 mars 2015 dernier délai.**

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez dès maintenant envoyer ou déposer votre curriculum vitaë accompagné d'une lettre de motivation, en précisant la période souhaitée au : **Service du personnel - Hôtel de Ville, 37 rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues**

Dimanches **22 & 29 mars 2015**

Élections
Départementales
(ex-cantonales)

Détail en pages 12, 13 et 14 de cette édition.

Directeur de la publication : **Jacques Napieraj**
Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr
Dépôt légal : Mars 2015 - Tirage en 4 500 exemplaires - Distribution gratuite.

Impression Ville d'Isbergues

Journal d'informations municipales n°281

Etat-civil

NAISSANCES

Le 13 décembre 2014, **Hugo Boury**, fils de Tony et de Emilienne Verdevoye, *41 rue Arthur Lamendin.*
Le 15 janvier 2015, **Timaël Préchais,** de Jérémy et de Marie Thomas, *48 rue de la Libération.*
Le 20 janvier 2015, **Anaïs Huleux**, fille de Grégory et de Amandine Denis, *3 rue Maryse Bastié.*
Le 25 janvier 2015, **Alyssia Bourel**, fille de Yann et de Marie Devaux, *58 rue Paul Lafargue.*
Le 27 janvier 2015, **Léna Debreil**, fille de Thierry et de Laurie Bouvet, *22 rue Anatole France.*
Le 11 février 2015, **Alysée Huyghe,** fille de Thomas et de Céline Brasseur, 42 rue Schweitzer.

DECES

Le 20 janvier 2014, **Fernand Lebleu**, 94 ans, retraité, veuf de Claire Parent, *1163 rue Emile Zola.*
Le 21 janvier 2015, **Claude Larivière**, 67 ans, retraité, époux de Chantal Cuvellier, *25 rue de Bretagne.*
Le 24 janvier 2015, **Corinne Bailly**, 51 ans, assistante sociale CH d'Aire, épouse de Yves Baudequin, *76 rue de Lambres.*
Le 31 janvier 2015, **Jean-Paul Fournier**, 61 ans, retraité, divorcé de Martine Blondel, *10 rue Nouvelles Constructions.*
Le 2 février 2015, **Daniel Lermytte**, 77 ans, retraité**,** veuf de Monique Nieuwjaer; *24 rue du Doyen à Aire sur la lys.*
Le 4 février 2015, **Gérard Olivier**, 90 ans, époux de Raymonde Mienne, *22 rue Schumann.*
Le 5 février 2015, **Louise Bultel**, 83 ans, veuve de Roger Loyer, retraitée, *133 rue de Guarbecque.*
Le 11 février 2015, **Monique Demarest,** 76 ans retraitée, veuve de Abel Clabaut, 312 rue aux aulnes
Le 14 février 2015, **Guy Crosbie**, 58 ans, magasinier, époux de Marie-Josée Sautron, *32 rue Leclerc.*

Passage de la balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période **du 9 au 13 mars 2015.**

Pour tout renseignement concernant ce service contactez **la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F)** au **03.21.61.54.40.**

Votre nouvelle agence de l'eau

Informations sur votre facturation Eau

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Isbergues, Molinghem, Berguette, Guarbecque, Ham-en-Artois et Lambres-lez-Aire vient de renouveler le contrat de délégation du service d'eau potable. Portant sur une durée de 11 ans et remporté par SAUR, il est appliqué sur les 6 communes du syndicat depuis le 2 février 2015. Il se caractérise notamment par une baisse des tarifs, une modernisation de l'exploitation et un renforcement du service de proximité.

La transition entre les deux entreprises va induire plusieurs facturations.

Une dernière facture de Veolia

Veolia a procédé à un relevé des compteurs fin janvier, accompagné d'agents de la société SAUR pour qu'il soit contradictoire.

Veolia va facturer **à tous les abonnés**, avant fin février, la consommation faite entre le relevé annuel de novembre et celui de fin janvier. Voici les différents cas de figure en fonction de votre situation :

➢ **vous êtes mensualisé chez Veolia :**
Les abonnés mensualisés auparavant chez Veolia ont déjà eu un retrait en janvier correspondant au 1/10ème de la consommation de l'année précédente.

Une régularisation sera faite sur cette facture de février. Vous recevrez un courrier de SAUR vous détaillant l'échéancier qui vous sera proposé pour l'année 2015.

➢ **vous n'êtes PAS mensualisé chez Veolia :**
Pour les abonnés conservant les 4 factures trimestrielles, les factures seront émises par SAUR dans les mêmes conditions qu'auparavant. Si vous avez demandé le prélèvement automatique de ces factures, auprès de SAUR, cela sera pris en compte dès la première facture SAUR. Un courrier de cette Société vous parviendra vous donnant les détails de cette opération.

➢ **vous avez fait une demande de mensualisation à la SAUR :**
Pour les anciens abonnés mensualisés et ceux qui ont exprimé le désir de prélèvements mensualisés en retour du courrier adressé par SAUR, vous recevrez un courrier vous détaillant l'échéancier qui vous sera proposé pour l'année 2015.

Un service de proximité pour répondre à vos questions

Une permanence à Isbergues

Pour répondre à vos dernières interrogations, une permanence « Accueil clientèle » sera effective à compter du **2 mars 2015** à :

La pépinière d'entreprises,
Zone Artisanale du Mont de Cocagne
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Vous pouvez aussi effectuer vos démarches par internet sur www.saurclient.com

Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'Avenir

Chères Isberguoises, Chers Isberguois,

Le 10 janvier 2015, un rassemblement républicain a eu lieu à Isbergues afin de rendre hommage aux victimes des attentats perpétrés dans notre capitale et sa proche banlieue. En deux jours et avec beaucoup de spontanéité, la population s'est mobilisée, unie pour la même cause, tous partis politiques confondus. Nous saluons cet élan de solidarité au sein de notre commune.

Notre équipe est également satisfaite des divers concours et tombolas co-organisées par l'ACADI et la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Toute bonne idée, même émanant de l'opposition, est bonne à prendre.

Un changement de fournisseur d'eau a été décidé dans le cadre du **syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable**. Des citoyens regrettent le manque d'informations préalables. Ils ont été surpris de recevoir un courrier de la société « SAUR » alors qu'ils ignoraient d'un tel changement : les seules informations concrètes ont été publiées dans « Isbergues Infos » de février 2015. De plus, les relevés des compteurs effectués par les **deux sociétés** n'ont fait qu'aggraver leurs inquiétudes et susciter des questions sur les compétences du nouveau prestataire.

Nous restons à votre écoute.

Bernadette Duponchel, Dominique Delhaye, Chantal Dupuis, Christophe Brief, Marie Paule Clarebout
imb-pourlavenir@laposte.net - Tél : 06.31.91.08.06

Ensemble Pour notre Ville

Chères Isberguoises et Chers Isberguois,

Nous commencerons par citer Jean Jaurès
« Le courage c'est dire la vérité »

La vérité, c'est qu'il faut encore **plus de démocratie participative** dans notre ville comme nous continuons de l'affirmer.

Le courage, pour nous, serait donc :
- de créer des **réunions de quartiers**,
- d'installer un **Conseil Municipal des Jeunes**,
- **de consulter la population** avant toutes décisions relatives **aux gros travaux (qui ne relèvent pas de l'urgence) non prévus dans le programme du mandat ou encore sur la réforme territoriale**,
- de laisser la possibilité aux habitants de **s'exprimer oralement avant le début du conseil municipal**…

Les citoyens Isberguois seraient encore plus volontaires et investis pour leur cité.

La démocratie passe également par le droit de s'exprimer.

Nous vous invitons donc à l'expression la plus forte dans les semaines à venir pour notre département.

Bien à vous.

Nathalie Delzongle, Guy Thimothé et Dominique Dissaux
Contact : ensemblepournotreville@gmx.fr

Permanences des élus

Hôtel de ville

M. Jacques Napieraj, *Maire*
Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Uniquement sur rendez-vous :

Mme Micheline Dautriche, *1ère adjointe*
Adjointe chargée des personnes âgées, de la santé, du foyer-logement et des relations avec le C.C.A.S
1er et 3ème lundis du mois (après-midi)

M. Michel Bincteux, *adjoint chargé des relations avec le monde associatif, de l'environnement, des questions relatives aux espaces verts*
lundi matin

Mme Marie-Andrée Payelle, *adjointe chargée des affaires sociales et des personnes handicapées*
mardi matin

Mme Geneviève Dupont, *adjointe chargée du logement social, de l'urbanisme et de l'état-civil*
mardi après-midi

M. Philippe Campagne, *adjoint chargé de la jeunesse et des sports*
mercredi ou jeudi matin

Mme Nathalie Dereumetz, *adjointe chargée des affaires scolaires, péri et postscolaires, de la restauration scolaire, et de la culture*
mercredi ou vendredi après-midi

M. Gérard Corriette, *adjoint chargé de la communication, des affaires économiques et de la sécurité*
vendredi matin

M. Jean Bodlet, *conseiller municipal chargé des travaux, des voies et réseaux divers, de l'hydraulique, des bâtiments communaux (hors installations sportives), des affaires foncières et des relations avec le monde agricole*
sur rendez-vous

M. Michel Lefait, *député de la 8ème circonscription (en cas d'absence la permanence est assurée par sa suppléante Mme Micheline Dautriche)*
1er et 3ème lundis du mois de 16 h 30 à 18 h

Mairie annexe de Berguette

M. Thierry Dissaux, *maire délégué*
sur rendez-vous

Mairie annexe de Molinghem

M. Jean Bodlet, *maire délégué*
sur rendez-vous

A l'occasion des vacances d'hiver, les permanences du Maire, des maires délégués et des adjoints sont suspendues du :
Lundi 23 février 2015 au
Vendredi 6 mars 2015 inclus

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 19 décembre à 18 h

1. Naissances - décès

Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal, ses condoléances à la famille de M. Louis Poberznick décédé le 17 décembre 2014 (ancien conseiller municipal et ancien conseiller consultatif).

Il adresse ses félicitations à Mme Roselyne Morel et M. Julien Delattre (Directeur des services techniques) à l'occasion de la naissance de leur fils Léo né le 2 octobre 2014 ; à Mme Delphine et M. Mickaël Dupont et Mme Geneviève Dupont (adjointe au maire) à l'occasion de la naissance de leur fille et petite-fille Margot née le 12 octobre 2014 et à Mme Alexandra Delannoy et M. Maxime Leroy et Mme Charline Delannoy (directrice générale des services) à l'occasion de la naissance de leur fils et petit-fils Robin né le 9 décembre 2014.

2. Remerciements

Pour subventions et l'aide apportée :
- *association du grand prix international cycliste d'Isbergues (68ème édition du grand prix d'Isbergues Pas-de-Calais),*
- *les élèves et leur institutrice de la CLIS de l'école Danton (pour le tableau blanc interactif qui vient d'être installé),*
- *action sociale d'urgence,*
- *amicale des écoles publiques de la commune associée de Berguette.*

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2014

Mme Bernadette Duponchel demande que soit ajouté au compte rendu de la réunion du 25 septembre 2014 que Monsieur le Maire l'a qualifiée d'irresponsable. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents avec cette rectification concernant l'intervention de Mme Duponchel lors des questions diverses de la séance du 25 septembre 2014, alors qu'elle annonçait sur la seule écoute de certains commerçants, que les travaux routiers de la rue Roger Salengro avaient pris du retard, ce qui n'était pas le cas puisqu'ils respectaient scrupuleusement le planning distribué aux riverains au début du chantier.

4. Demande de subvention exceptionnelle

Après délibération (n° 14.06.02) adoptée à l'unanimité, le conseil municipal décide au titre de l'année 2014 d'allouer la subvention complémentaire suivante :
article 6574/025 : subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé/aides aux associations :
- les Restaurants du Cœur du bassin minier : 1 000 €

5. Décision modificative budgétaire n°2

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2014.

Le conseil municipal, considérant les dépenses attendues et sur la proposition de son président, décide d'apporter les modifications suivantes au budget 2014 :

Fonctionnement :

Dépenses **:**

65 : autres charges de gestion courante

6535/021 : formation : - 1 000 €
6574/025 : subventions : + 1 000 €

Monsieur le Maire informe par ailleurs, l'assemblée que le manque de personnel à la trésorerie entraîne un délai trop long entre le mandatement et le virement sur le compte des fournisseurs. Les entreprises se plaignent que ce retard entraîne chez elles, des problèmes de liquidités.

Délibération (n° 14.06.03) adoptée à l'unanimité.

6. Article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) Notification de l'objectif pour la période 2014 - 2016

Les communes n'atteignant pas le seuil requis de logements locatifs sociaux, qui est égal à 20 % des résidences principales concernant Isbergues, participent à l'effort de solidarité nationale et s'engagent dans un plan de rattrapage pour tendre vers cet objectif sous forme d'objectifs triennaux.

L'année 2014 marque le début de la cinquième période triennale d'application de la loi SRU. Au titre de l'article L. 302-8 du code de construction et de l'habitation, le conseil municipal doit délibérer sur un engagement de construction de logements locatifs sociaux pour les années 2014 - 2015 - 2016.

Notre commune ayant un manque de 232 logements au regard du dénombrement contradictoire arrêté au 1er janvier 2013, l'objectif pour la période 2014 - 2016 est fixé à 58 logements locatifs sociaux.

Après délibération (n° 14.06.04) adoptée à l'unanimité, le conseil municipal s'engage à respecter l'objectif triennal de réalisation de logements sociaux fixé à 58 logements locatifs sociaux.

7. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la révision périodique du tableau des effectifs permettant de ne pas mobiliser inutilement des postes, il convient de le modifier à compter du 19 décembre 2014.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.06.05) adoptée à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

8. Création de deux postes en contrats à durée déterminée pour besoins occasionnels en raison de congés maternité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement de 2 agents contractuels occasionnels pour parer à un accroissement temporaire d'activité, selon les modalités suivantes :
- *un adjoint administratif de 2ème classe non titulaire, pour la période du 19 janvier 2015 au 19 février 2015, afin de pallier l'absence d'un agent affecté à l'hôtel de ville,*
- *un adjoint administratif de 2ème classe non titulaire, pour la période du 23 mars 2015 au 30 avril 2015, afin de pallier l'absence d'un agent affecté à l'hôtel de ville ;*

Ils assureront des missions administratives à temps complet.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.06.06) adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 2 agents contractuels.

9. Prévision de recrutement de quatre agents contractuels occasionnels compte tenu d'éventuels accroissements temporaires d'activité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le

recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour parer à l'accroissement temporaire d'activité des services techniques et administratifs et en améliorer l'organisation notamment lors des périodes de congés statutaires, mais aussi afin d'aider les agents ayant repris le travail après une longue période d'arrêt maladie compte tenu des restrictions médicales dont ils font l'objet.

Il est donc proposé de recruter des agents contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, dans la limite de 2 emplois au sein des services techniques et des agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2ème classe, dans la limite de 2 emplois au sein des services administratifs, pour la même période.

Il précise enfin que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.06.07) adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

10. Recrutement d'agents saisonniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement de 28 agents contractuels sur des emplois non permanents, de juin à septembre 2015, pour faire face au surcroît de travail durant cette période.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.06.08) adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

A la demande de savoir si la commune consulte l'association Relais Alfa, Monsieur le Maire précise que ce sont en priorité des étudiants qui sont recrutés pour pourvoir les emplois saisonniers.

11. Modification de la délibération n° 14.05.13 du 25 septembre 2014 relative à la convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 14.05.13 en date du 25 septembre dernier, le conseil municipal a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

Il indique que, dans le cadre du contrat précité, la société Gras Savoye garantissant les agents affiliés à l'IRCANTEC a proposé une majoration de cotisation au Centre de Gestion qui, après négociation, a réussi à réduire celle-ci à hauteur de 10 %.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.06.01) adoptée à l'unanimité, décide de modifier les tableaux de la délibération n° 14.05.13 du 25 septembre 2014 concernant les agents relevant de l'IRCANTEC et exclusivement du droit public.

12. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés

Compte tenu de la réglementation, il convient dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres, et que eu égard à son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 4 septembre 2014. Il décide d'adhérer au groupement et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Délibération adoptée par 26 votes pour, 0 vote contre et 3 abstentions (n° 14.06.09).

13. Tarif et règlement d'occupation du domaine public pour les emplacements mis à disposition des exploitants d'installations mobiles de restauration rapide à compter du 1er janvier 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que suite aux nombreuses demandes d'exploitants d'installations mobiles de restauration rapide, il convient de fixer un tarif d'occupation du domaine public ainsi que les conditions de mise à disposition des emplacements.

Monsieur le Maire propose la réglementation et le tarif suivants :

- **autorisation de stationnement :** pour l'obtenir, la personne intéressée devra fournir son numéro de SIRET et se conformer à la réglementation en vigueur et ne pas occuper plus de trois emplacements de parking le cas échéant.
- **stationnement :** l'installation devra se trouver à cinq mètres au moins de toute construction et laisser une largeur libre de un mètre minimum à partir de la bordure du trottoir.
- **dispositions spéciales :** l'installation ne doit disposer que d'un stockage limité de gaz : deux bouteilles de propane. Le bénéficiaire de cette autorisation se chargera d'installer une poubelle sur le site et veillera à la propreté de celui-ci et des alentours (ou prendra les mesures nécessaires au maintien de la propreté de celui-ci et des alentours). Si cette installation nécessite un branchement électrique, elle devra se situer à proximité du pylône électrique.
- **responsabilité :** l'autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation mobile de restauration rapide. Le bénéficiaire devra s'assurer contre les risques liés à son activité.
- **redevance :** le montant du droit de place est fixé à 101 € par trimestre, pour une occupation à la semaine (week-end compris) et de 20 € par trimestre pour une occupation d'une journée dans la semaine dont le jour sera fixé dans la convention de mise à disposition. L'occupant faisant son affaire des frais d'abonnement et de consommation électrique, eau, gaz et téléphonique.
- **durée :** l'occupation est accordée pour une durée minimale de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sur un an. Le titulaire du droit ne souhaitant pas poursuivre la location de la place devra informer par écrit la commune un mois avant l'échéance du trimestre en cours. Toutefois s'agissant d'une occupation du domaine public, cette autorisation pourra être retirée à tout moment et sans indemnité par la commune.

Le conseil municipal approuve la réglementation mentionnée ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'établir

la convention de mise à disposition et Il précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° 05.04.31 du 28 septembre 2005.

Délibération adoptée par 26 votes pour, 0 vote contre et 3 abstentions (n° 14.06.10).

14. Ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement pour les mois de juillet et août 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement pour les mois de juillet et août 2015, qui fonctionnera dans les conditions suivantes :

Nombre d'enfants : limité à 300 par mois pour les écoles maternelle centre et élémentaire Danton et le groupe Jules Ferry.

Dates d'ouverture : 2 sessions d'été.

Heures d'ouverture : de 9 h à 17 h.

Emplacement : l'accueil disposera des locaux des écoles maternelle centre et élémentaire Danton pour le mois de juillet et du groupe scolaire Ferry pour le mois d'août. La restauration se déroulera à la cantine centre pour le mois de juillet et à la maison des associations pour le mois d'août.

Inscriptions : les dossiers d'inscription sont à retirer à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés. Un certificat médical est à joindre au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives. Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture. Les factures sont transmises aux familles avant le démarrage de l'accueil de loisirs.

Tarifs prestations par jour par enfant (à régler à la trésorerie d'Isbergues)

Afin de permettre une plus grande participation et d'aider les familles ayant plusieurs enfants, un tarif dégressif sera appliqué : *10 % pour le 2ème enfant, 20 % pour le 3ème, 30 % pour le 4ème, 40% pour le 5ème et 50% à partir du 6ème*.

Il est précisé que pour bénéficier de ces réductions, la 1ère inscription prise en compte sera celle de l'aîné, puis des cadets dans l'ordre décroissant de leur âge. Sont concernés par ce tarif, les enfants issus de familles recomposées (concubinage notoire, pacs, mariage) même non domiciliés habituellement chez le parent résidant dans la commune.

Tarifs restauration (à régler à la trésorerie d'Isbergues)
- 2,46 € pour les enfants
- 1,21 € pour les enfants relevant d'un P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé)
- 3,96 € pour les extérieurs et le personnel communal

Règlement de l'accueil de loisirs : la vie en collectivité et même en groupe a ses exigences et ses règles de moralité, d'hygiène et surtout de sécurité qui doivent être respectées.

Tout manquement ou constat d'infraction à ces règles de vie pourra être sanctionné sur décision du conseil d'animation constitué par le directeur, un animateur et le représentant de la municipalité.

Personnel : l'animation se fera sous l'autorité de deux directeurs et de deux directeurs adjoints pour le mois de juillet et d'un directeur et d'un adjoint pour le mois d'août et suivant l'effectif des enfants inscrits à l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera composée d'animateurs dans les conditions définies par circulaire préfectorale en respectant le rapport entre l'effectif total de l'encadrement et l'effectif accueilli.

Le service de restauration sera assuré par le personnel des restaurants municipaux.

La ville est assurée correctement auprès de la M.A.I.F. contre les risques résultant du fonctionnement du centre.

Garderie de l'accueil de loisirs

1 - Heures d'ouverture : les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de 7 h 30 à 9 h et une séance de 17 h à 18 h dans les locaux de l'école maternelle centre, rue Emile Zola pour juillet et dans les locaux de l'école Ferry pour le mois d'août.

2 - Inscriptions : l'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.

Un double de la fiche d'inscription est remis au directeur de l'accueil de loisirs et à l'agent communal chargé de la garderie.

Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

Pour le mois de juillet, les enfants de plus de 6 ans seront accompagnés d'un animateur pour se rendre à l'accueil de loisirs de l'école Danton le matin et à la garderie de la maternelle centre le soir.

3 - Discipline : tout manquement aux règles de moralité et de respect envers les camarades ou le personnel pourra être sanctionné. En cas de faute jugée très grave, l'exclusion définitive sera prononcée sans préavis.

Par ailleurs, en cas de retard répété des parents pour reprendre les enfants de moins de 6 ans, les enfants ne seront plus acceptés à la garderie.

4 - Tarifs : le tarif est fixé à 0,40 € la demi-heure. Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du receveur municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis.

Délibération (n° 14.06.11) adoptée à l'unanimité.

15. Rémunération du personnel d'encadrement de l'accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement durant la période estivale 2015

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé l'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement qui accueillera les enfants durant la période estivale.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.06.12) adoptée à l'unanimité, déclare que les contrats du personnel seront établis pour une durée de 21 jours pour la première session, pour une durée de 17 jours pour la seconde session et pour une durée de 37 jours pour le personnel effectuant les deux mois ; Il fixe la rémunération qui sera accordée, pour l'année 2015 au personnel d'encadrement de l'accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement suivant la catégorie dans laquelle il relève et pour cette période d'emploi.

Le conseil municipal précise que le personnel d'encadrement bénéficiera gracieusement du repas du midi et qu'il percevra une heure et quart supplémentaire par nuit de camping à l'extérieur.

16. Ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement lors des vacances d'hiver, de printemps et d'automne

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.06.13) adoptée à l'unanimité décide l'ouverture d'un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps et automne 2015 qui fonctionnera dans les conditions suivantes : **prestataire extérieur déterminé par marché public.**

Nombre d'enfants : prévisionnel de 120 enfants qui pourra atteindre 150 enfants

Nombres de jours d'ouverture :
- 5 jours aux vacances d'hiver
- 5 jours aux vacances de printemps
- 5 jours aux vacances d'automne

Heures d'ouverture : de 9 h à 17 h.

Emplacement : l'accueil disposera des locaux écoles maternelle et élémentaire Ferry. La restauration se déroulera à la maison des associations.

Inscriptions : les dossiers d'inscription sont à retirer à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés. Un certificat médical pourra être joint au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives. Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Tarifs prestations par jour et par enfant (à régler aux Francas)

Le prix de la restauration et le règlement de l'accueil de loisirs sont les mêmes que ceux appliqués pour l'accueil de loisirs de juillet et août (voir paragraphe 14)

Garderie de l'accueil de loisirs

1 - Heures d'ouverture
Les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de Loisirs, soit une séance de 7 h 30 à 9 h et une séance de 17 h à 18 h dans les locaux de l'école Ferry.

2 - Inscriptions
L'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.

Un double de la fiche d'inscription est remis à la directrice du centre de loisirs et à l'agent communal chargé de la garderie.

Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

3 - Discipline et tarifs
Le fonctionnement s'effectue de la même manière que pour la garderie de l'accueil de loisirs de juillet et août.

17. Bilan de l'accueil de loisirs de l'été 2014

L'accueil de loisirs 2014 a ouvert ses portes aux enfants du lundi 7 juillet au vendredi 22 août. Les enfants ont été accueillis dans les écoles maternelle centre et Danton en juillet et maternelle et élémentaire Ferry en août.

Soit un total de 5 296 journées enfants pour 2014 et de 5 951 journées enfants pour 2013.

En juillet, ils ont été encadrés par 29 animateurs, 2 directeurs et 2 directeurs adjoints, sur le thème « Les Sens ».

En août, ils ont été encadrés par 14 animateurs, 1 directeur et un directeur adjoint, sur le thème de « artiste remontons le temps »

Le prix de revient journalier par enfant est de 29,73 € en 2014.

18. Point sur l'accueil de loisirs d'automne 2014

L'accueil de loisirs, organisé par les Francas du Pas-de-Calais, a fonctionné du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2014 dans les locaux de l'école Jules Ferry. Cent sept enfants âgés de 2 à 13 ans ont participé à cette session dont le thème était « Mythes et légendes du monde ».

Organisées en 5 groupes, les activités mises en place par l'équipe d'animation étaient variées et adaptées à l'âge des enfants.

Les plus jeunes, âgés de 2 à 5 ans sont allés au zoo de Maubeuge après avoir joué et pique-niqué au parc de la Rhônelle à Valenciennes. Ils ont aussi assisté à un spectacle de marionnettes à Bruay la Buissière : « Grenier, fais-moi peur ! »

Les enfants âgés de 6/7 ans sont allés à la ferme pédagogique « Le Camelus ». Ils y ont découvert des autruches, des wallabies,…. Ils sont aussi allés, avec les enfants de 8/9 ans à Troisvaux, découvrir les environs de l'abbaye de Belval.

Les « Jeux olympiques » organisés par les animateurs ont permis aux enfants de faire du tir à l'arc, du disc-golf, et d'autres jeux en forêt.

Les enfants de 8 à 9 ans sont allés au Laser Game de Bruay-la-Buissière. Les plus grands, âgés de 10 à 13 ans sont allés au cinéma de Bruay-la Buissière pour découvrir le film de leur choix. Ensuite, ils sont partis 3 jours et 2 nuits au gîte de Belval. Pendant ces 3 jours, ils ont fait du geocaching, des jeux en forêt,…

L'accueil de loisirs a mis en place une rencontre parents/enfants le mardi 22 octobre. C'est un tournoi de Quidditch qui a réuni petits et grands à la salle Emile Basly. Le célèbre jeu issu du film « Harry Potter » a séduit aussi bien les enfants que les parents. C'est environ 80 personnes qui ont répondu présent.

19. Effectifs des garderies 2014

Janvier : 2 542 enfants
Février : 1 891enfants
Mars : 2 070 enfants
Avril : 1 406 enfants
Mai : 2 153 enfants
Juin : 2 605 enfants
Septembre : 2 734 enfants
Octobre : 1 800 enfants

20. Programmation du service culturel

Les conseillers sont informés de la programmation du service culturel dans le cadre du festival « En attendant Noël ».

21. Grand jeu du centre ville d'Isbergues

La municipalité, en partenariat avec l'ACADI, organise pendant la période de Noël (du 20 décembre 2014 au 3 janvier 2015), d'une part un concours de dessin à destination des enfants, d'autre part une opération commerciale sur le principe d'une tombola.

22. Etat d'abandon de concessions dans les cimetières

Comme suite à l'état d'abandon de nombreuses concessions, la commune a lancé le 9 novembre 2010, la procédure pour la reprise de trois concessions (une concession dans le cimetière d'Isbergues, une autre dans le cimetière de Molinghem et une également dans le cimetière de Berguette).

Il s'agit d'une procédure longue d'une durée de 5 ans.

23. Information Téléthon - Illuminations

Téléthon

Le téléthon est terminé. Un chèque

d'un montant de 6 910 € sera remis lundi à l'Association Française contre les Myopathies (en légère diminution par rapport à l'année dernière - 3 %).

Illuminations : 130 boîtiers ont dû être remplacés. Une centaine de motifs n'a par conséquent, pas été installée. Le budget pour l'installation a été réduit et a été respecté. Le concours pour les illuminations des habitations des particuliers et des vitrines des commerçants est en cours.

24. Point sur les travaux

- la toiture de l'école Carnot a été rénovée. Les menuiseries sont programmées.
- les deux premières phases de la rénovation de la rue Roger Salengro sont terminées. La 3ème se terminera en février.
- le programme 2013/2014 du parc des cités se termine. La dernière phase se fera en 2015.
- la rénovation de la toiture des services techniques est en cours.
- la rénovation du relai d'assistantes maternelles petite enfance à l'ancienne école maternelle « Les Sablons » commencera fin mars.
- le parking Saint-Nicolas est à repenser en liaison avec le marché couvert envisagé.
- le dossier de béguinage est à l'étude, des visites ont lieu dans d'autres communes.
- les travaux à l'ancienne salle du patronage démarreront après les vacances de Noël.

25. Questions posées par le groupe « Isbergues Molinghem Berguette pour l'avenir »

Suite à la passation de pouvoir entre la société « Véolia » et « La SAUR » quel est le réel intérêt de cette transaction ? Est-ce dans le seul but de réaliser une économie au détriment des services ?

Cette question relève du syndicat d'eau et l'ensemble des renseignements sur le sujet a été remis à chaque membre, 15 jours avant la réunion du 10 décembre dernier. Il convient donc de se rapprocher du membre du groupe qui a assisté à la réunion. Le choix du délégataire de service public a été accompagné par un cabinet spécialisé et n'a pas été au détriment du service.

Les travaux de la rue Roger Salengro touchant à leur fin, l'enfouissement des lignes électriques allant de la rue Jules Grévy aux feux est-il toujours d'actualité ?

L'enfouissement des lignes électriques n'a jamais été évoqué sur ce secteur. Il s'agit essentiellement de travaux d'effacement en façade. Seules les tranches 1 et 2 prévoyaient des travaux d'enfouissement ponctuels dans les zones où les bâtiments n'étaient pas alignés (exemple de l'école Jules Ferry).

Suite aux modifications des règles de stationnement à l'angle des rues Pasteur et Salengro, la visibilité est moindre quand on marque le « stop » de la rue Pasteur. Quelle solution peut être mise en place pour diminuer le risque d'accident à cet endroit ?

C'est en effet un problème que nous avons constaté notamment pour les véhicules venant de la gauche. Une phase de peinture routière est prévue en fin de chantier. Le stop sera positionné au plus près de l'axe de la rue Roger Salengro de manière à permettre une meilleure visibilité. Si cela s'avérait insuffisant, il nous reste la possibilité de positionner un miroir en face de la rue Pasteur.

Monsieur le Maire clôt la séance en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Cérémonie des vœux du Maire 2015

Vendredi 23 janvier 2015 à 18 h, les représentants de la municipalité ont présenté leurs vœux aux citoyens de la ville d'Isbergues à la salle Léo Lagrange. Madame Charline Delannoy, directrice générale des services, a ouvert la cérémonie en qualité de maîtresse de cérémonie en présentant le déroulement de la soirée à l'assemblée.

Madame Micheline Dautriche, 1ère adjointe, prit ensuite la parole et remercia les personnes présentes à la cérémonie, l'équipe municipale et les différents acteurs locaux, ainsi que, en son nom et au nom de ses collègues élus, celles et ceux ayant témoigné leur confiance lors des élections municipales et communautaires qui ont eu lieu au mois de mars 2014.

Lors de cette cérémonie, différentes images, prises de vues ou même petites vidéos, ont permis à tous de se rendre compte de la mise en œuvre et de l'état d'avancement du programme sur lequel l'équipe de la majorité s'est engagé. Cette présentation, en 6 axes, a servi de premier bilan de mandat :

Améliorer votre cadre de vie et votre environnement : « ***les illuminations de fin d'année*** », 76 particuliers et 16 commerçants ont été mis à l'honneur ; « ***le parc des cités*** », dont la phase 2 est en cours ; « ***les travaux de la rue Roger Salengro et du parking Clément Loyer*** », coût des travaux 2 200 000 € pour une action conjointe ville, C.C.A.F et département ; « ***les services techniques*** », le transfert des locaux et les travaux ont permis de réorganiser la structure technique de la ville.

Être à l'écoute de vos préoccupations sociales : « ***le centre de formation, d'insertion et d'emploi Jean Jaurès*** » qui rassemble : la M.J.E.P de la région d'Isbergues, l'A.C.I « chemins vers l'emploi », l'antenne de la mission locale de l'Artois et l'association S.J.T ; « ***la collecte de fonds pour le téléthon*** », avec la participation de groupes scolaires et la remise d'un chèque d'un montant de 6 910,19 € à l'A.F.M.

Cérémonie des vœux du Maire 2015 (suite)

Faire évoluer les services à la population : « ***la crèche*** », avec 122 enfants accueillis en 2014 ; « **les *garderies*** », 471 enfants en ont bénéficié ; « ***les accueils de loisirs sans hébergement*** », avec 5 sessions tout au long de l'année ; « ***l'E.H.P.A.D*** », inauguré le 21 octobre 2014. Mais aussi des travaux en cours, « ***la maison de la famille*** », ce projet, situé à l'ancienne école des sablons, va permettre de centraliser en un seul lieu tous les services qui concernent la famille (la P.M.I, le R.A.M, la permanence C.A.F, le conciliateur de justice, la sécurité sociale,…) ; « ***le réfectoire de l'école Francis Billiau*** », des travaux ont commencé sur l'ancien bâtiment du patronage de Berguette ; « ***les travaux du C.C.A.S*** », la rénovation des anciens locaux de la banque alimentaire ont débutés ; « ***les travaux du cimetière de Molinghem*** », avec l'installation d'un nouveau columbarium ; « ***le foyer logement*** », ces travaux d'un montant de 680 000 € vont permettre de répondre aux normes de sécurité alimentaire au niveau de la cuisine et de résoudre les problèmes d'infiltration de la toiture.

Maintenir et développer les actions éducatives : « ***le carnaval dans les écoles*** » ; « ***le temps et ses différentes déclinaisons*** », une exposition réalisée par les enfants des écoles Danton et maternelle Centre qui s'est déroulée le vendredi 16 mai, au centre culturel ; « ***réalisation de muffins et de cookies*** », par les élèves de l'école Francis Billiau pour la fête des mères ; « ***la découverte de la pêche et des milieux aquatiques*** », une animation de la C.C.A.F ; « ***la semaine du goût*** » ; « ***les fêtes de Noël*** » ; « ***un devoir de mémoire*** », les élèves des différents groupes scolaires de la ville se sont mobilisés auprès de nos anciens combattants pour rendre un hommage particulier aux victimes des différentes guerres.

Garder une attention particulière pour nos ainés : « ***la cérémonie de la fête des mères*** » ; « ***la semaine bleue*** » ; « ***le repas des ainés*** », 743 convives en 2014 ; « ***le colis aux ainés et aux hospitalisés*** » ; « ***les activités du foyer logement*** ».

Rester proche du monde associatif, sportif et culturel : « l'E.S.I Athlétisme », avec les étoiles du sprint 2014 ; « la lutte », avec deux isberguoises récompensées par la médaille de bronze aux championnats de France 2014 ; « les usépiades », 300 jeunes de 8 à 12 ans ont pu pratiquer et découvrir diverses activités sportives ; « le Grand Prix d'Isbergues Pas-de-Calais » ; quelques exemples du monde associatif et sportif. Pour le monde culturel, quelques chiffres du fonctionnement du centre culturel : **8 402 spectateurs** en 2014 contre 5 482 en 2013 ; **2 056 élèves** ont bénéficié des représentations scolaires contre 1 438 en 2013 ; **2 144 inscrits** en 2014 contre 1 122 en 2013 et **95 037 prêts** en 2014 contre 27 480 en 2013 soit 3,5 fois plus de prêts. Différentes photos et vidéos ont permis de présenter une partie de la programmation culturelle de cette année 2014.

Madame Dautriche profita de la projection du feu d'artifice pour remercier l'ensemble du personnel de la ville d'Isbergues ; les acteurs locaux, les responsables et membres bénévoles des associations pour leur mobilisation dans l'animation de la ville ; mais aussi ses collègues, anciens ou nouveaux élus, pour leur investissement et le travail accompli. Suite à cela, la première adjointe présenta ses vœux à l'ensemble de l'assemblée avec une pensée particulière pour toutes les personnes qui souffrent, ainsi que pour celles et ceux qui ont été durement touchés en ce début d'année.

Puis, Monsieur Jacques Napieraj, maire d'Isbergues prit la parole et salua toutes les personnes présentes à cette cérémonie des vœux et en profita pour remercier les membres du personnel communal pour leur investissement au quotidien, mais aussi présenter l'abbé Stanis qui officie depuis peu sur la ville.

Suite à cela, Monsieur le Maire rappela des faits d'histoires où des hommes tels que François-Jean Lefebvre de la Barre ou Jean Jaurès ont été exécutés pour avoir pu penser ou dit des choses qui ont pu choquer certains. Tout cela pour démontrer que malgré l'évolution des textes de notre constitution, sur la liberté de conscience ou la liberté d'expression, le 7 janvier 2015, des fanatiques ont tués des dessinateurs, et des innocents, car ils ont dessiné ce qu'ils avaient envie et qu'ils ont choqué. Monsieur Napieraj souligna que cette tragédie a été suivie d'un soutien de près de 2 000 personnes sur Isbergues, soutien vis à vis des victimes et de leurs familles, mais aussi à la république et à la liberté d'expression.

Concernant les travaux et projets sur la commune, Monsieur le Maire rappela que les travaux de la rue Salengro devraient prendre fin dans les 2 mois à venir, avec une rectification des petits défauts tel que le tapis d'enrobé qui « *n'est pas à la hauteur* ». Toujours dans le centre ville, l'établissement public foncier régional commence à faire l'acquisition des immeubles qui pourront être rasés et adaptés, et une réflexion se porte sur un projet de marché couvert suite à la récupération du parking St Nicolas. Pour le parc des cités, deux tranches de travaux sont prévues en 2015 avec une extension vers Edmond Mille et une autre en direction de la rue de l'église de Berguette. Il a aussi évoqué les travaux pour le Relais d'Assistantes Maternelles, dans l'ancienne école maternelle « Les sablons », qui doivent normalement être livré pour mi-mars. Le recrutement, par la Communauté de Communes Artois Flandres, d'une animatrice R.A.M est en cours.

Cérémonie des vœux du Maire 2015 (suite)

Monsieur Napieraj rappela aussi l'importance que peut avoir la rénovation de locaux pour y installer les bureaux du C.C.A.S, structure importante dans un contexte économique délicat, et dont les bonnes conditions d'accueil et de confidentialité permettent de conserver la dignité « *de ceux qui viennent là et qui n'osent pas avouer leurs difficultés* ».

Dans les travaux en cours, le rachat du patronage de Berguette va permettre l'installation d'un nouveau restaurant scolaire.

Le premier magistrat ajouta que le centre culturel fait sa vie et qu'il répond bien à un besoin, aux vues de l'augmentation des différents chiffres, mais souhaiterait que des animations visent les créateurs du secteur et ainsi réserver un ou deux jours pour faire vivre le local.

Le monde associatif n'étant pas en reste, Monsieur le Maire évoqua l'organisation d'un « *forum des associations* » qui permettra de faire connaitre le tissu associatif de notre ville et ainsi faire appel aux citoyens pour s'investir dans ce travail qui crée du lien social.
Monsieur Jacques Napieraj clôtura son discours par une citation de Georges Wolinski « *l'humour est le plus court chemin d'un homme à un autre* » et ajouta que si les dessinateurs, disparus le 7 janvier dernier, avaient pu voir la « Une » de Charlie Hebdo « Tout est pardonné », sortie après le massacre, ils auraient bien ri.

Enfin, Monsieur le Maire, présenta ses meilleurs vœux pour cette année 2015 et surtout une bonne santé.

Pour terminer, des médailles d'honneur régionale, départementale et communale ont été remises à : Madame Murielle Joseph (échelon argent), Madame Valérie Moronval (échelon argent), Madame Christelle Oudoire (échelon argent), Madame Charline Delannoy (échelon vermeil) et Monsieur Joël Dissaux (échelon or), pour les retraités à : Madame Martine Marles et Monsieur Jean-Luc Dekeyser. La médaille de la famille Française a été remise à Madame Dominique Vermeulen et Messieurs Claude Mercier et André Savary ont été mis à l'honneur.

Communiqué de LA POSTE

Les boîtes aux lettres accessibles en période hivernale

Les conditions météorologiques telles que le verglas ou la neige rendent les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres parfois inaccessibles.

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée des propriétés, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation les rendra plus accessibles et permettra en période d'intempéries d'éviter les accidents notamment les chutes.

La Poste et les facteurs remercient la population de leur compréhension.

Illuminations de fin d'année

La 9ème opération « illuminations de fin d'année » a eu lieu du 17 décembre 2014 au 2 janvier 2015 avec le passage du jury dans toutes les rues de la ville.

Au total près de 155 habitations et 32 vitrines commerciales étaient décorées lors des fêtes de fin d'année, rehaussant ainsi l'effort de la ville d'associer la population aux animations programmées Lors de « En attendant Noël ».

Une réception a eu lieu le lundi 9 février 2015 à la salle Léo Lagrange afin de récompenser les plus belles réalisations soit 76 particuliers et 16 vitrines commerciales.

Chaque primé s'est vu remettre un lot offert par la municipalité. Quatre parmi les plus belles réalisations **chez les particuliers : M. Doutriaux,** *10 rue Elsa Triolet* **M. Albert Pannecoucke,** *25 rue Jean Macé* – **M. Antoine Doutriaux,** *63 impasse Roger Salengro* – **M. Samuel Declerck,** *1 rue du Cul de Sac* ; ainsi que **quatre vitrines commerciales : Pharmacie Beauvillain,** *9 rue 8 Mai* **« Annie » salon de coiffure**, *35 rue de l'église de Berguette* **« Ge'Coiff » salon de coiffure,** *90 rue Roger Salengro* **« Naturel Coiffure » salon de coiffure,** *757 rue Emile Zola*, ont reçu en plus de leur cadeau identique à l'ensemble des primés un dessous de plat avec les armoiries de la ville et une photo de leurs décorations. Un vin d'honneur a clôturé cette sympathique réception.

16 vitrines commerciales primées

Pharmacie Beauvillain, *9 rue du 8 mai*
Salon de coiffure « Annie », *35 rue de l'église de Berguette*
Salon de coiffure « Ge' Coiff », *90 rue Roger Salengro*
Salon de coiffure « Naturel Coiffure », *757 rue Emile Zola*
Auto Ecole « Jacques », 185 *rue Roger Salengro*
Boulangerie - Pâtisserie « Aux délices de Michel », 3 place Lamartine
Boulangerie - Pâtisserie « Champion Laurent », *20 rue Cense Balque*
Boulangerie - Pâtisserie « Debuisselle », *3 place Basly*
Boulangerie - Pâtisserie « Delpierre », *100 rue Roger Salengro*
Institut Revel'Emoi, *134 rue Roger Salengro*
Fleurs et décorations « Jardin des Hespérides », *55 bis rue Roger Salengro*
Coiffure « Katyf », *56 rue Anatole France*
Lupart Cycles - Quads – Motos, *225 rue Roger Salengro*
Salon de coiffure « New Styl », *111 rue de l'église de Berguette*
Pharmacie des Acièries, *106 rue Roger Salengro*
Fleurs et décorations « Vert Pom' », *69 rue Roger Salengro*

76 habitations primées

Doutriaux Hervé, *10 rue Elsa Triolet*
Pannecoucke Albert, *25 rue Jean Macé*
Doutriaux Antoine, *63 impasse Roger Salengro*
Declerck Samuel, *1 rue du Cul de Sac*
Barbosa Annibal, *431 rue d'Auchel*
Bienaimé Bruno, *19 rue Canette*
Bienaimé Dominique, *81 avenue du Groënland*
Blancart Alain, *4 rue Albert Camus*
Bourez Christiane, *37 rue Lafargue*
Bourlard David, *40 rue Duponchel*
Bressel, *213 rue du Temple*
Caboche Georges, *21 rue Guynemer*
Calonne Gaston, *77 rue aux Aulnes*
Carnet Martine, *286 rue Emile Zola*
Chapelet Alexandre, *112 Jean Jaurès*
Coeugnet Pascal, *126 rue Salengro*
Cottrez Gilles, *51 impasse Pouille*
Degand Dominique, *3 rue C. Balque*
Delaire Gilles, *17 rue Gouraud*
Delattre Fabrice, *19 rue Elsa Triolet*
Delebecque Cocq, *211 rue du Dr Bailliet*
Deleplace Corinne, *36 rue Schuman*
Devaux Philippe, *56 rue Paul Lafargue*
Dez Josiane, *3 cité Commentry*
Dipre Barbosa, *337 rue Margonne*
Dissaux Pierre, *38 rue Fléming*
Dissaux Stéphane, *43 rue Lafargue*
Dubois Christophe, *86 rue aux Aulnes*
Dubois Philippe, *26 rue Pierre Loti*
Facon Joël, *265 rue d'Auchel*
Féron Monique, *38 rue Arthur Lamendin*
Filbien Alain, *43 rue Arthur Lamendin*
Frie Francès, *119 rue Roger Salengro*
Gaspard Micheline, *4 rue de Trézennes*
Gasqueres Michel, *323 rue de l'Obloie*
Gatine Jean Claude, *34 rue Leclerc*
Gouillard Jordan, *13 rue d'Artois*
Guise Philippe, *301 rue René Cassin*
Hannebique Régine, *6 rue Pierre Loti*
Hauer Françis, *12 rue Albert Camus*
Holbé Michel, *30 impasse Basly*
Holbé Mickael, *26 impasse Basly*
Holquin Christopne, *8 rue Martin Luther King*
Keurinck Anthony, *451 rue de l'Obloie*
Laversin Christophe, *1362 impasse Emile Zola*
Lebas Yvon, *427 rue de l'Obloie*
Lecocq Tryoën, *17 cité de la Roupie*
Lefebvre Didier, *108 rue Jean Jaurès*
Lefer Thierry, *7 E rue Louis Braille*
Legrand Abel, *25 rue du Tonkin*
Legrand Michèle, *19 rue de l'église de Berguette*
Lepeltier Bernard, *1000 rue Louis Dupont*
Leroy Philippe, *1 rue Louise Michel*
Lesecq Michel, *268 rue d'Auchel*
Lortil Gérard, *40 rue Fléming*
Lory Frédéric, *3 avenue du Groënland*
Lozingot Marceau, *6 rue de Trézennes*
Martinache Jean Bernard, *116 Jean Jaurès*
Mazin Ludivine, *354 rue G. Chevallier*
Mialle Jean Léon, *95 rue Jean Jaurès*
Monchy Blondel, *145 rue Emile Zola*
Nepveux Jérome, *118 rue aux Aulnes*
Nourry André, *267 rue Roger Salengro*
Nourry Dany, *261 rue Roger Salengro*
Pouille Emmanuel, *75 rue Jean Jaurès*
Pouille Eric, *16 rue Leclerc*
Quenivet Bernard, *310 rue Duponchel*
Ringart Didier, *164 rue Basse*
Rotru David, *36 impasse Basly*
Simon Bernard, *596 rue d'Auchel*
Soyer Christelle, *3 rue le Châtelier*
Terzi Laurence, *10 bis rue Elsa Triolet*
Vasseur Didier, *5 rue Maryse Bastié*
Viniacourt Laurent, *26 rue Martin Luther King*
Wallart Bernard, *276 rue d'Auchel*
Willart Frédéric, *206 rue Basse*

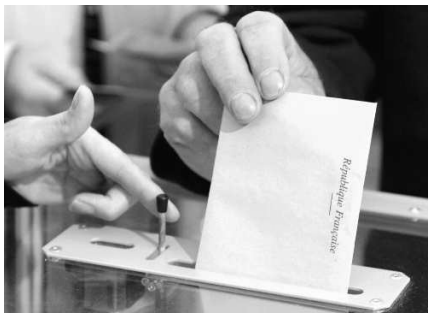

Élections Départementales (ex-cantonales)

Qui va-t-on élire les 22 & 29 mars 2015 ?

Dimanches 22 et 29 mars 2015, *les habitants de la commune seront amenés à participer aux élections départementales afin d'élire les deux conseillers départementaux (une femme et un homme) et leurs suppléants, qui représenteront le canton pour une durée de 6 ans.*

Au début de l'année 2014, les circonscriptions cantonales, dont le périmètre n'avait que très peu changé depuis leur création en 1790, ont fait l'objet d'une profonde révision de leurs limites afin de les adapter aux évolutions démographiques des territoires. Alors qu'auparavant il y avait 3 971 cantons au niveau national, le redécoupage de la carte ne fait plus apparaître que 2 068 cantons pour l'année 2015, d'où la nécessité de procéder à de nouvelles élections.

Pour le département du Pas-de-Calais, soixante dix huit conseillers départementaux vont être élus en mars 2015 dans les **39 nouveaux cantons** (au lieu de 77) issus du redécoupage.

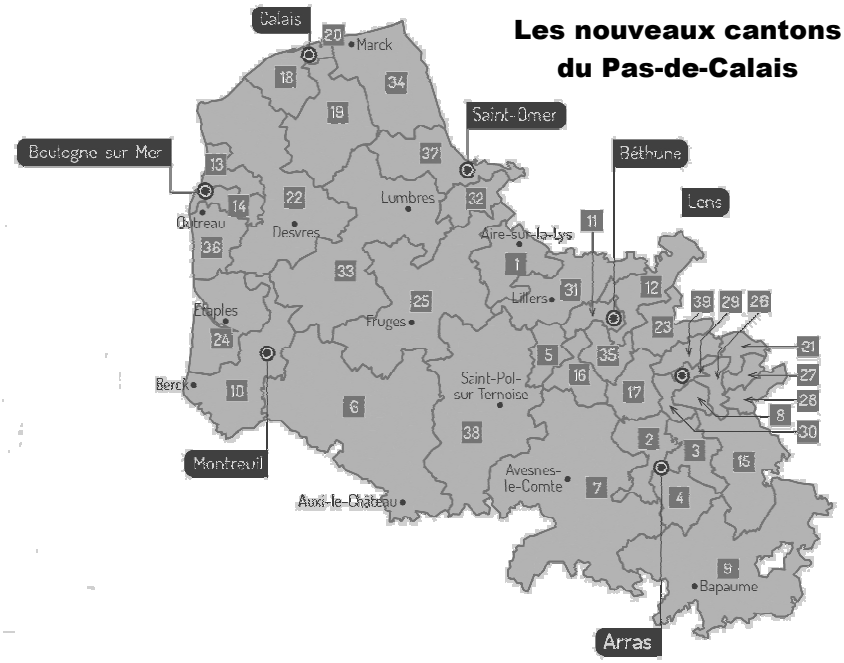

39 Cantons

1 Aire-sur-la-Lys
2 Arras 1
3 Arras 2
4 Arras 3
5 Auchel
6 Auxi-le-Château
7 Avesnes-le-Comte
8 Avion
9 Bapaume
10 Berck
11 Béthune
12 Beuvry
13 Boulogne-sur-Mer 1
14 Boulogne-sur-Mer 2
15 Brebières
16 Bruay-la-Buissière
17 Bully-les-Mines
18 Calais 1
19 Calais 2
20 Calais 3

78 Conseillers Départementaux

21 Carvin
22 Desvres
23 Douvrin
24 Etaples
25 Fruges
26 Harnes
27 Hénin-Beaumont 1
28 Hénin-Beaumont 2
29 Lens
30 Liévin
31 Lillers
32 Longuenesse
33 Lumbres
34 Marck
35 Nœux-les-Mines
36 Outreau
37 Saint-Omer
38 Saint-Pol-sur-Ternoise
39 Wingles

Isbergues fait actuellement partie du canton du Norrent-Fontes, mais suite au redécoupage celui-ci n'existera plus. La commune sera donc intégrée au canton d'Aire-sur-la-Lys, délimité de la façon suivante :

Le nouveau canton d'Aire-sur-la-Lys

- Aire-sur-la-lys *(ex-canton d'Aire-sur-la-Lys)*
- Blessy *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Estrée-Blanche *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Guarbecque *(ex-canton de Lillers)*
- Isbergues *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Lambres *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Liettres *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Ligny-lès-Aire *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Linghem *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Mazinghem *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Quernes *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Rely *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Rombly *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Roquetoire *(ex canton d'Aire-sur-la-Lys)*
- Saint-Hilaire-Cottes *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Witternesse *(ex-canton de Norrent-Fontes)*
- Wittes *(ex-canton d'Aire-sur-la-Lys)*

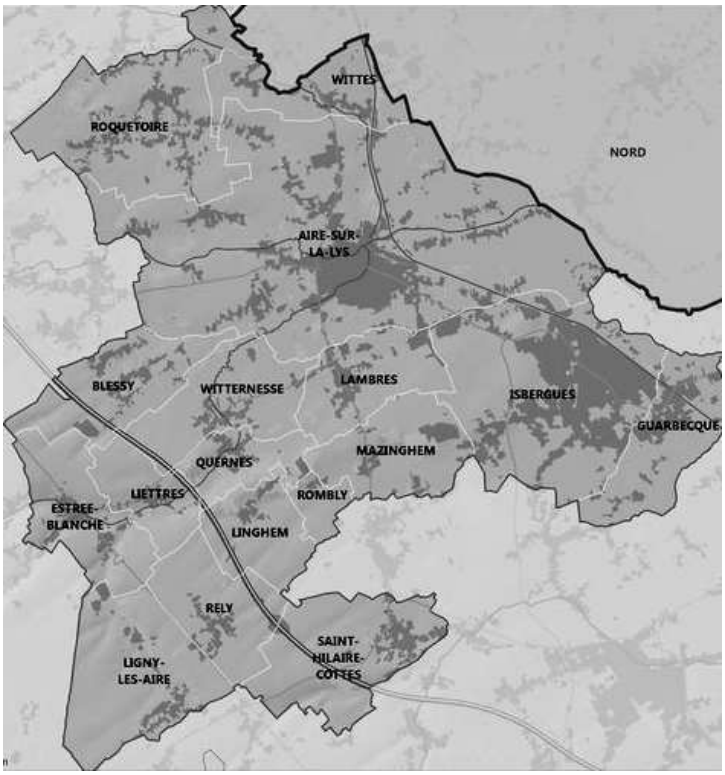

Élections Départementales (ex-cantonales) suite...

Quel est le rôle du conseiller départemental ?

Le conseiller départemental travaille en étroite liaison avec les maires, les élus locaux des communes de son canton et du département, entretient d'importantes relations avec le milieu économique, associatif, les organisations socioprofessionnelles ainsi que les principaux relais d'opinion du département. Il siège au Conseil départemental qui délibère sur les affaires d'intérêt départemental et représente la totalité du département.

Les membres du Conseil départemental travaillent le plus souvent par groupe de réflexion, dans des « commissions permanentes » consacrées à un thème ou à un dossier dépendant du département. Chacune des propositions de ces commissions sont entérinées par le Conseil départemental. Le Conseil départemental est compétent dans cinq grands domaines :

- **l'aide sociale et la santé :** les conseillers départementaux ont la responsabilité des aides à l'enfance, de la prévention sanitaire, de la protection sanitaire de la famille (D.D.A.S.S / C.A.F), des personnes handicapées et âgées, des établissements sociaux et des activités d'insertion des bénéficiaires du R.M.I.
- **l'enseignement :** sans doute sa fonction la plus connue, le département est chargé de la construction, de l'entretien et de l'équipement et du fonctionnement des collèges.
- **les transports :** le Conseil départemental veille au fonctionnement des transports scolaires non urbains et des transports routiers des voyageurs. Généralement il confie ces missions à des compagnies de transports privées.
- **la voirie :** les routes départementales et les ports maritimes de pêche et de commerce dépendent directement des départements.
- **le patrimoine :** le Conseil départemental finance et gère les musées départementaux, les bibliothèques centrales de prêt ou encore les archives.

Un nouveau mode de scrutin

Pour cette élection départementale, c'est aussi le mode de scrutin dans son ensemble qui va être modifié. Jusqu'à présent, les conseillers généraux étaient élus par moitié (tous les 3 ans), il y avait 1 conseiller général et son suppléant par canton.

Désormais, les conseillers départementaux seront renouvelés en intégralité. Pour chaque canton, **2 conseillers** (obligatoirement une femme et un homme) et leurs suppléants (femme-homme) seront élus **pour 6 ans** au scrutin **majoritaire à 2 tours**. **Le panachage est interdit.**

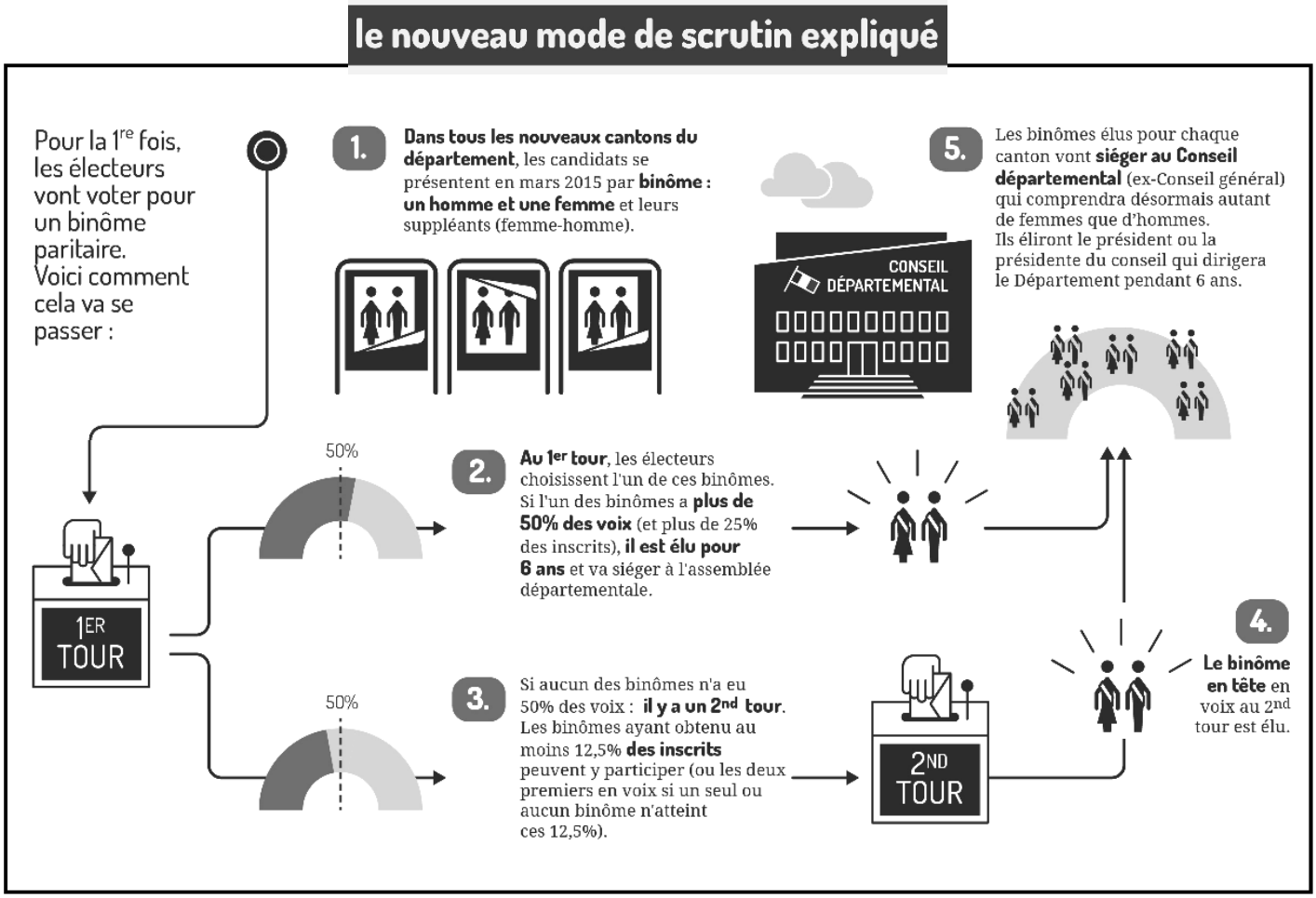

Élections Départementales (ex-cantonales) suite...

Déroulement des élections

Les électeurs sont invités à se rendre dans leur bureau de vote munis de leur **carte électorale et d'une pièce d'identité.**

Sont autorisées à participer aux différents scrutins :
- *les personnes de 18 ans et plus, de nationalité françaises, inscrites sur la liste électorale de leur commune,*
- *les titulaires d'un mandat de vote par procuration*

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h aux endroits habituels :
- **bureaux 1 et 2** à l'hôtel de ville, rue Jean Jaurès,
- **bureau 3** à la maison des associations, rue Roger Salengro,
- **bureaux 4 et 5** à la salle polyvalente, rue Léo Lagrange,
- **bureau 6** à la salle polyvalente, rue Edmond Mille.

Au moment du vote, le bulletin comportera les noms des deux membres du binôme de candidats (un homme et une femme) et de leurs remplaçants (un homme et une femme).

Electeurs vous êtes invités, après un passage dans l'isoloir, à déposer dans l'urne et dans une enveloppe de couleur kraft, un bulletin sur lequel vous ne pouvez ni ajouter de noms ni en retirer, si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul. Le panachage n'est pas autorisé.

Dépouillement : le dépouillement aura lieu à 18 h dans les 6 bureaux de vote de la commune.

Transport : les personnes ayant des difficultés à se déplacer et désirant cependant voter personnellement, sont invitées à se faire connaître auprès des services de la Mairie en appelant au 03.21.61.30.80, un service de transport assuré par la commune sera mis en place.

☞ Vous ne pouvez pas assister aux élections les dimanches 22 & 29 mars 2015
Pensez au vote par Procuration !!

➢ Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi. Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous avez la possibilité de faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place le jour du vote.

➢ Qui demande la procuration ?

C'est le mandant qui demande la procuration, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : *obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention…*

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration, aussi c'est le mandant qui doit informer le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

➢ Qui vote ?

C'est le mandataire qui vote, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant.

Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations, dont une seule établie en France.
Il vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

➢ Où et quand ?

La demande de procuration peut être établie au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger) du domicile ou du lieu de travail.

Elle doit être établie le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune du mandant avant le jour du scrutin.

Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, n'attendez pas le dernier moment !

➢ Quels documents permettent d'établir la procuration ?

- un titre d'identité.
- un formulaire de procuration,
- l'identité complète du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance),

➢ Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

➢ Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le vote par procuration s'adresser à l'hôtel de Ville d'Isbergues en appelant au 03.21.61.30.80.

Formulaire de demande de vote par procuration disponible en ligne : **www.service-public.fr**

Menu des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, et maison des associations

Semaine du 9 au 13 mars

Lundi Betteraves, maïs - Pâtes, bœuf carottes Petit suisse, kiwi

Mardi Concombres - Purée, sauté de volaille Boom au chocolat

Jeudi Potage de tomates - Riz, fondue de poireaux, saumon - Pomme

Vendredi Carottes râpées, gouda - Pommes de terre vapeur, choux de Bruxelles, crépinette - Compote

Semaine du 16 au 20 mars

Lundi Taboulé - Frites, salade, steak haché Fruit

Mardi Salade de tomates mozarella - Riz, blanquette de veau - Glace

Jeudi Potage de courgettes - Tartiflette, salade Yaourt aromatisé

Vendredi Tarte aux poireaux - Pommes de terre, ratatouille, filet de colin - Salade de fruits

Semaine du 23 au 27 mars

Lundi Coleslaw - Pâtes au saumon - Fromage, fruit

Mardi Couscous de poulet - Fromage, petit suisse aromatisé

Jeudi Choux rouge - Frites, salade, carbonade Crème dessert

Vendredi Maquereau - Ebly, champignons, rôti de porc - Fruit

Semaine du 30 au 3 avril

Lundi Salami, mortadelle - Pommes cubes, salade, omelette - Compote

Mardi Céleri rémoulade - Pâtes, veau marengo Pâtisserie

Jeudi Concombres - Riz, épinards à la crème, filet de colin - Yop

Vendredi Bouillon - Pommes de terre, poule Fruit

Cantines Pasteur et Carnot

Semaine du 9 au 13 mars

Lundi Lasagnes au bœuf, salade vinaigrette Chanteneige, fruit

Mardi Coleslaw - Blanquette de volaille, légumes, riz au bouillon - Yaourt

Jeudi Potage de tomates - Tajine de poisson, courgettes, semoule - Chou à la crème

Vendredi Tartiflette à la raclette, salade mêlée Madeleine, fruit

Semaine du 16 au 20 mars

Lundi Carottes râpées au citron, nuggets de poulet, ketchup, coquillettes et râpé Compote de pommes

Mardi Rôti de porc sauce brune, petits pois Carré président, fruit

Jeudi Carbonade de bœuf, purée de légumes Palet breton, crème dessert vanille

Vendredi Céleri persillé - Crêpe roulée forestière, boulghour en pilaf - Yaourt nature sucré

Semaine du 23 au 27 mars

Lundi Aiguillette de volaille, légumes paysanne, macaronis et râpé - Milanette, yaourt aux fruits

Mardi Entrée chaude fromagère - Omelette sauce ciboulette, chou-fleur béchamel - Fruit

Jeudi Tomate à l'échalote - Steak haché, sauce au poivre, frites - Fromage blanc sucré

Vendredi Poisson façon paëlla, riz à l'ancienne Crème de gruyère, flan au chocolat

Semaine du 30 au 3 avril

Lundi Salade composée - Bœuf carottes, pommes de terre - Yaourt aromatisé

Mardi Cœur de palmier au paprika - Pâtes à la carbonara et râpé - Fruit

Jeudi Boulettes d'agneau au thym et ail, pommes de terre noisette, haricots Rondelé nature - Pâtisserie de Pâques

Vendredi Poisson meunière - Ratatouille, semoule Camembert, compote aux deux fruits

Ducasse du « Geai » 2015

DIMANCHE 1er MARS

TOURNOI AMICAL DE BADMINTON
« Le Fouetté Isberguois »

Au complexe Edmond Mille
Début des compétitions à 9 h
80 matchs – ouvert à tous
Restauration sur place – entrée gratuite

MARDI 3 – MERCREDI 4 ET JEUDI 5 MARS

TOURNOI DE FOOTBALL
Organisé par l'E.S.D.I football

Au complexe Edmond Mille

SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 MARS

BROCANTES
Organisées par l'E.S.D.I football

Au complexe Edmond Mille - 3 € le mètre
Restauration sur place - Réservations au 06.15.09.78.77

DIMANCHE 8 ET LUNDI 9 MARS

NOMBREUX MANEGES ET ATTRACTIONS FORAINES
place de la mairie annexe de Berguette

MARDI 10 MARS

OPERATION 2 POUR 1
Sur tous les manèges
1 ticket acheté + 1 ticket gratuit

DIMANCHE 29 MARS

PARCOURS DU CŒUR
Organisé par l'amicale des écoles de Berguette avec la collaboration des villes d'Isbergues, de Guarbecque et de Lambres-lez-Aire

Salle du restaurant scolaire de Berguette.

Départ de 8 h 30 à 11 h
Circuits marches de 6 à 8 km
Circuit cycliste de 10 à 20 km
Collation au retour

CONCOURS COLOMBOPHILE INTERSOCIETAIRE SUR « ALBERT »
Organisé par « Les Mosquitos »

Un concours vieux - un concours un an
Une coupe au premier de chaque concours,
un lot à la 1ère série de 3/5
120 € en séries de 2/3 gratuites
Mise en loge le **samedi 28 mars**
(de 17 h 30 à 18 h 30), local « Les Mosquitos »
Dépouillement dès la rentrée, au siège des Mosquitos, rue Jean Jaurès
Remise des récompenses au café l'Imprévu,
le **mercredi 8 avril** à 18 h 30

SAMEDI 4 AVRIL

COMEDIE THEATRALE
« Ne fermez pas le cercueil »
Organisée par le Comité d'Oeuvres Sociales C.O.S de Berguette

Par la compagnie « Fous Rires »
à 20 h au centre culturel
Réservations en mairie annexe de Berguette
Tarif : 7 €– demi-tarif pour les moins de 10 ans

DIMANCHE 5 AVRIL

20ème GRAND PRIX CYCLISTE
« Francis Billiau »
Organisé par le Club Cycliste Isbergues Molinghem (C.C.I.M)

courses cyclistes réservées
aux coureurs minimes et cadets

Course des minimes :
dossards : 13 h 30 *salle Edmond Mille*
départ : 14 h 30, *rue de l'église de Berguette,*
face au salon de coiffure Annie
arrivée : 15 h 30, *rue des écoles*
distance de 27 km, circuit de 3 km à parcourir 9 fois

Course des cadets :
dossards : 15 h, salle Edmond Mille
départ : 16 h, *rue de l'église de Berguette,*
face au salon de coiffure Annie
arrivée : 17 h 30, *rue des écoles*
distance de 60 km
circuit de 3 km à parcourir 20 fois

Itinéraire : *rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque, rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette, rue des écoles.*

A l'occasion du grand prix cycliste « Francis Billiau », le stationnement des véhicules sera interdit rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque (côté Guarbecque), rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette et rue des écoles de 13 h 30 à 19 h. Pendant la même période, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans le sens contraire de la course

Accueil de loisirs de printemps

L'accueil de loisirs de printemps ouvrira ses portes du **27 au 30 avril 2015** (1ère semaine des vacances de printemps).

L'accueil de loisirs sera ouvert du **lundi au jeudi de 9 h à 17 h,** dans les locaux des **écoles maternelle et élémentaire Ferry.** La municipalité travaillera en collaboration avec l'association les « Francas ».

Inscriptions

Les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du **16 mars 2015** à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés **au plus tard pour le 10 avril 2015.** Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Tarifs

Le montant des inscriptions est à régler aux « Francas ». La participation quotidienne des familles domiciliées à Isbergues et sur la commune de Lambres-Lez-Aire a été fixée à :
- quotient inférieur à 617 : 5.95 € par jour et par enfant
- quotient compris entre 618 et 995 : 6.88 € par jour et par enfant
- quotient supérieur à 995 : 7.92 € par jour et par enfant.

Pour les habitants des autres communes :
- quotient inférieur à 617 : 11.90 € par jour et par enfant
- quotient compris entre 618 et 995 : 13.76 € par jour et par enfant
- quotient supérieur à 995 : 15.84 € par jour et par enfant.

Restauration

Le service sera assuré par le personnel des restaurants scolaires municipaux. **Le prix des repas est à régler à la trésorerie d'Isbergues soit :**
* 2.46 € pour les enfants,
* 1.21 € pour les enfants relevant d'un P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé),
* 3.96 € pour les extérieurs et le personnel communal.

Garderie

La garderie de l'accueil de loisirs accueillera les enfants les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis** pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de **7 h 30 à 9 h** et une séance de **17 h à 18 h**, dans les locaux de **l'école Ferry.**

Les inscriptions se font au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…) à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.

Un pointage est effectué régulièrement. Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

Le tarif de la garderie est fixé à 0,40 € la demi-heure. Toute demi-heure entamée est due. Le paiement se fait auprès du receveur municipal, dans un délai d'une semaine après la réception de l'avis à payer.

L'accueil de loisirs recrute

Dans le cadre des accueils de loisirs qui se dérouleront pendant les **vacances de Pâques et juillet/août 2015**, la **ville d'Isbergues recrute des animateurs**, possédant le BAFA ou éventuellement la première partie du BAFA. Les personnes intéressées peuvent dès à présent envoyer leur candidature en précisant la période souhaitée à :

Service Jeunesse - Hôtel de ville
37 rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues.

Ces accueils de loisirs fonctionneront
de 9 h à 17 h du lundi au vendredi
pendant les périodes suivantes :
du 27 au 30 avril, du 6 juillet au 31 juillet et du 3 au 21 août.

Vous pouvez dès maintenant envoyer votre candidature et un curriculum vitae en précisant la période souhaitée à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le carnaval des écoles

20ème grand carnaval des écoles Pasteur et Carnot

Jeudi 12 Mars 2015

Le comité des fêtes de Molinghem organise son *20ème grand carnaval le* ***jeudi 12 mars 2015*** dans la salle Léo Lagrange. Rassemblement et évolutions des enfants costumés des groupes scolaires Pasteur et Carnot à 14 h sur la place Lamartine puis départ en cortège vers la salle polyvalente à 14 h 20.

A partir de 14 h 45, grand spectacle avec Aurélien le grand magicien et le nouveau spectacle de magie et de grandes illusions de « It's Magic » (avec Arnaud et Isabelle Penin).

Réglementation du stationnement et de la circulation

A l'occasion du carnaval des enfants des groupes scolaires Pasteur et Carnot qui se déroulera le jeudi12 mars 2015, le stationnement et la circulation de tous les véhicules (sauf organisateurs) seront interdits sur la chaussée face à la Mairie annexe de Molinghem de 13 h 30 à 14 h30. Au départ du cortège prévu vers 14 h 20 et lors du passage de celui-ci la circulation de tous les véhicules sera interdite rue du 8 mai (partie comprise entre la pharmacie et le cabinet dentaire), puis rue Léo Lagrange.

La circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval rue du 11 novembre et rue du Docteur Bailliet de 13 h 30 à 14 h 15.

Ecoles maternelle Centre et élémentaire Danton

Vendredi 20 mars 2015

A l'occasion du carnaval des enfants des groupes scolaires Danton et maternelle Centre qui se déroulera le vendredi 20 mars 2015, la circulation de tous véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval : *rue Danton, rue Louis Braille, rue Emile Zola (partie comprise entre la rue Louis Braille et la rue Jean Jaurès), rue Jean Jaurès (partie comprise entre la rue Emile Zola et la rue Arthur Lamendin) et rue Arthur Lamendin* de 13 h 30 à 15 h 15.

Ecoles élémentaire Francis Billiau et maternelle de Berguette

Mardi 24 mars 2015

A l'occasion du carnaval des enfants des écoles Francis Billiau et maternelle de Berguette qui se déroulera le mardi 24 mars 2015, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval : *rue Bérégovoy, rue des écoles, rue Georges Brassens, rue Louise Michel, rue de l'église de Berguette et rue Edmond Mille* de 14 h 15 à 15 h 15.

Inscriptions dans les écoles

Ecole maternelle Ferry (rue de Pologne)

Pour un meilleur accueil des enfants de 2 ans, l'école vous convie (parents et uniquement l'enfant qui fait sa première rentrée) à une réunion pour un premier contact avec l'école. **Elle aura lieu le mardi 31 mars 2015 dès 16h10** (visite de la classe des petits avec Mme Berthe, présentation du personnel, organisation de l'année scolaire, conditions d'accueil, questions diverses…)

Obligation réglementaire : Apporter **au plus tard pour la rentrée** un certificat médical stipulant que l'état de santé et la maturité physiologique de l'enfant sont compatibles avec la vie collective en milieu scolaire.

Ecole Pasteur

Mardi 7 avril de 10 h à 16 h

Ecole Francis Billiau

Vendredi 17 avril de 9 h à 17 h

Maternelle de Berguette

Lundi 20 avril de 16 h à 18 h

Amicale des donneurs de sang bénévoles

Organisée par l'amicale des donneurs de sang avec le concours de l'établissement Français du sang, la collecte effectuée le 22 janvier 2015 a recueilli 98 donneurs que nous remercions vivement dont 7 personnes qui donnaient pour la première fois.

A l'issue de cette collecte a eu lieu le tirage de la tombola destinée à récompenser les donneurs que la chance a désigné, ce sont : *Liliane Boulanger, Nathalie Delassus, Solange Desmots, Dominique Degand* qui pourront retirer leur lot lors de la **prochaine collecte du 16 avril à Isbergues.**

Assemblée générale du 8 février

Les résultats des collectes de sang 2014 sont les suivant :

- **février :** *89 dons*
- **juillet :** *85 dons*
- **novembre :** *87 dons*
- **avril :** *91 dons*
- **septembre :** *92 dons*

Soit un total de 434 dons. Nous remarquons une baisse inquiétante de 79 dons par rapport à l'année dernière.

Pour l'année 2014, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois. A titre indicatif, sur 96 présences effectives, il y eut 93 présences, 0 absences et 3 excusés.

L'amicale était présente à différentes manifestations :

- *assemblée départementale de Cambrin,*
- *réunion des responsables d'associations à Dainville,*
- *son thé dansant,*
- *accueil de la flamme de la vie le 8 mai,*
- *en septembre, elle a reçu une classe de l'école Carnot à la collecte de Molinghem,*
- *caravane publicitaire du Grand Prix d'Isbergues,*
- *opération téléthon,*
- *les différentes collectes de sang,*
- *manifestations patriotiques avec son drapeau.*

Objectifs 2015 : L'amicale doit poursuivre son action pour la présente année :

- journées de sang prévues les jeudis : *22 janvier, 16 avril, 2 juillet, 10 septembre et 12 novembre,*
- si possibilité, participation à « Ville Ouverte, ville en fête » et à la caravane publicitaire du Grand Prix,
- recevra également des classes qui seront intéressées par le don du sang,
- elle assistera également à l'assemblée départementale le 8 mars prochain à Noyelle Godault.

Diplômes 2015 : Cette année 40 personnes doivent recevoir un diplôme.

- 1er niveau : 3ème don (femmes) et 5ème don (hommes) Bronze

Jean-Marie Baude – Hervé Bequart Laurent Blanpain Liliane Boulanger – épouse Jérôme Baude-Bridel Christopher Bruyère – Sonia Capelle Déborah Crépin Estelle Deleplace Aline Favier – Yves Favier – Valérie Martel épouse Marine Calesse-Matton – Fabien Mullet Céline Pigouche – Kévin Pina – Marie Planque - Stéphanie Sénéchal épouse Foucart Mathieu Ringard Jérémy Tartar.

- 2ème niveau : 10ème don (femmes - hommes) – Bronze

Emilie Bodelet épouse Da silva Matos – Justine Bruge - Brigitte Buret – Francis Cadart – Francis Cailleux Cindy Campagne épouse Mantel – Samuel Crendal - André Jones - Jean-Pierre Jourquin - Stéphane Lagueny - Alain Robillart - Annabelle Ryckembush épouse Sebert

- 3ème niveau : 25ème don (femmes et hommes) - Bronze

Sandrine Davaine épouse Bleyaert - Laurence Holbé épouse Bart Philippe Nizart – Dominique Ringot - Fabrice Vat.

- 4ème niveau : 45ème don (femmes) et 75ème don (hommes) - Argent

Martine Campagne épouse Delassus - Nathalie Delassus épouse Oublier

- 5ème niveau : 60ème don (femmes) et 100ème don (hommes) - Or

Bernard Vandevelde

- 6ème niveau : 100ème don (femmes) et 150ème don (hommes) – Une palme : *Patrick Blary*

Election du bureau :

Comme l'exige les statuts de l'amicale, le tiers du bureau est démissionnaire, en l'occurrence Jacqueline Cabaret, Jeanne Lecluse et Sylvain Martel qui sont rééligible et Martine Delassus et Michel Robitaille qui seront à élire.

Amicale Laïque de Molinghem

L'amicale Laïque de Molinghem organise son assemblée générale le **vendredi 6 mars** à 18 h à la salle Léo Lagrange.

Ecole St Eloi Ste Isbergue

L'Ecole St Eloi Ste Isbergue est heureuse de vous ouvrir ses portes le **samedi 21 mars 2015** de 10 h à 12 h. Venez nombreux découvrir notre école.

A.P.E.L St Eloi Ste Isbergue

L'association des parents d'élèves de l'école St Eloi Ste Isbergue organise sa traditionnelle fête du printemps le **samedi 21 mars 2015** dès 19 h à la salle de la bourse du travail.

- **adulte :** 15 € (carbonnade Flamande et sa suite, fromage, tarte à la crème, café),
- **enfant :** 6 € (carbonnade Flamande ou jambon et sa suite, tarte à la crème).

Uniquement sur réservation **avant le 10 mars 2015**.

Venez nombreux !

Soirée familiale dansante « années 80 »

Renseignements et réservations :

Ecole St Eloi Ste Isbergue, *rue Arthur Lamendin,*
03.21.02.11.03 ecole.eloi.isbergue@free.fr
ou Mme Thulliez au 06.16.35.70.15
ou apel.sesi@laposte.net

Agenda

Jeudi 5 mars :
Assemblée générale de l'union locale des retraités C.F.D.T *(bourse du travail)*

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 mars :
Compétition régionale de l'amicale des joueurs de javelots d'Isbergues *(salle Arthur Lamendin)*

Samedi 7 mars :
Concours de belote du football club « La Roupie » *(salle Decriem)*

Lundi 9 mars :
Concours de belote du club rétro *(salle Zola)*

Section danse de la M.J.E.P

La section danse de la M.J.E.P organise un stage de Samba animé par Marie-Chantal et Jean-Paul Dehorter le **dimanche 8 mars** de 10 h à 12 h à la salle Jean Macé.

Prix du stage : 6 € par personne

Informations au secrétariat
de la section danse 03.21.57.70.21
ou sectiondanse@orange.fr

Action sociale d'urgence

L'action sociale d'urgence organise le **jeudi 12 mars** de 14 h à 17 h, un après-midi « portes ouvertes » avec vente de meubles, bibelots, vêtements, jouets, livres, vaisselle… au local de l'association rue du Temple à Isbergues.

Association Isberguoise des Parents d'Elèves

Le samedi 28 mars 2015 à 20 h à la salle des fêtes Arthur Lamendin, les membres de l'Association Isberguoise des Parents d'Elèves (A.I.P.E) organisent une Soirée Magique. A cette occasion, Isabelle et Arnaud Penin alias les « It's Magic » feront leur show !

Magiciens incontournables du parc d'attraction « Dennlys Parc » depuis 1998, ces deux artistes sillonnent les routes de France et assurent les avant-premières de nombreuses vedettes. Ils vous donnent rendez-vous à Isbergues très prochainement à l'occasion de cette soirée de mystère et d'humour qui, sans nul doute, fera le bonheur des petits comme des grands !

Notre association vous propose donc de venir découvrir et savourer en famille ou entre amis le tout nouveau spectacle de ces prestidigitateurs de talent. Au gré de leurs numéros de grande illusion et avec la complicité de leurs animaux, ils sauront vous étonner, vous éblouir et vous faire rêver !

Cette soirée est d'autant plus magique et remarquable qu'elle est destinée à offrir une part de rêve supplémentaire aux enfants des écoles.

Grâce à votre participation à ce spectacle, l'A.I.P.E sera en mesure de garantir la diffusion d'un programme à l'attention des enfants (spectacles, visites de musées, carnaval, fêtes des écoles…). Grâce à vous et aux nombreux partenaires qui se sont engagés à nos côtés, nous serons également en mesure d'offrir à chaque gamin de l'Ecole Maternelle du Centre et de l'Ecole Elémentaire Danton, une sortie pédagogique de fin d'année.

Les membres de l'Association Isberguoise des Parents d'Elèves souhaitent vous accueillir nombreuses et nombreux dans cet état d'esprit convivial qui est le nôtre, et espèrent que cette soirée de qualité rencontre un beau succès au profit des enfants de nos écoles.

Alors parlez-en autour de vous, et venez en famille ou entre amis découvrir le spectacle d'Isabelle et Arnaud Penin, nos créateurs de rêve et d'illusion !

Tarif : **5 €** pour les adultes
3 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Lieu : *salle des fêtes Arthur Lamendin.*

Renseignement et réservations

au 06.87.25.66.91 ou 03.21.26.55.16
chez Mme Jessica Cordonnier

Carabiniers isberguois

Après l'assemblée générale du 1er février, les carabiniers redémarrent l'année le mercredi 18 février au stand situé derrière la mairie annexe de Molinghem.

Les personnes intéressées par la pratique du tir à la carabine et au pistolet à 10 mètres (stand d'Isbergues) et à 50 mètres (22 LR) au stand d'Aire sur la Lys peuvent venir s'inscrire les jours de tirs, **tous les mois**, **sauf en juillet et en août** au stand de tir derrière la mairie annexe de Molinghem : *- le 1er dimanche de 11 h à 12 h,*
- le 3ème mercredi et le 4ème mardi de 18 h à 19 h 30

L'association organise pendant l'année :
- un challenge inter sociétaire (à la carabine, au pistolet et à la belle balle),
- un challenge avec Aire-sur-la-Lys,
- ainsi que des concours ouverts à tous (le dimanche 3 mai et le dimanche 13 septembre à l'occasion de « Ville ouverte, ville en fête »).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter un membre de l'association.

Composition du bureau de l'association :
- **M. Jean-Pierre Labre**, Président, *216 rue de Molinghem* – 62120 Lambres les Aire – 03.21.95.85.97.
- **M. Guy Fillot**, Vice-Président, *8 rue de Bretagne* 03.21.26.51.80.
- **M. Gilles Cottrez**, secrétaire et Mme Annick Cottrez, trésorière, *51 rue Roger Salengro* – 03.21.02.81.75.

Amicale des écoles publiques de Berguette

Parcours du cœur : l'Amicale des Ecoles Publiques (A.E.P) de Berguette organise avec la collaboration des villes d'Isbergues, de Guarbecque, de Lambres lez Aire, le groupe de marche de la M.J.E.P et l'Union des Randonneurs Berguette Isbergues Molinghem (U.R.B.I.M) un parcours du cœur sur la commune associée de Berguette le **dimanche 29 mars 2015.**

Le départ aura lieu de 8 h 30 à 11 h à la salle de la cantine de l'école « Francis Billiau » rue des écoles.

Plusieurs circuits vous seront proposés : **- circuits marche :** 6, 3 km et 8,4 km.
- circuit cyclo : 10 et 22 km.

Au retour une collation sera prévue pour les participants et un tronc sera mis à disposition pour y déposer un don (1 € minimum). Votre participation sera reversée à la fédération française de cardiologie (association de lutte contre les maladies cardiovasculaires). www.fedecardio.org

Bal Country et Line Dance : l'Amicale des Ecoles Publiques (A.E.P) de Berguette organise le **samedi 18 avril 2015** de 19 h à 1 h au complexe Edmond Mille un bal country et Line dance animé par les chti'country-Sabine et Mickaël.

Il est vivement conseillé de réserver au 09.63.21.07.93 (le mercredi de 9 h à 18 h et le vendredi de 18 h à 20 h 30) ou par mail : balcountry-isbergues@hotmail.fr

Entrée : 3 € (gratuit pour les moins de 12 ans) - Buvette et petite restauration sur place.

Nouveau à Isbergues !! l'Association « C.A.P.E.S »

L'association C.A.P.E.S à pour but de permettre à des personnes en position de handicap, de s'épanouir dans un environnement stable et sécurisé, dans un esprit de **C**amaraderie, d'**A**mitié, de **P**assion, d'**E**ntraide et de **S**olidarité.

Son objectif est de permettre à ceux qui le souhaitent d'intégrer l'association afin de participer activement aux activités qu'elle propose, telles que :
- fabrication de petits objets en bois ou autres,
- vente des objets fabriqués lors des manifestations de l'association telles que brocantes,…
- collecte de bouchons pour l'association « un bouchon, un sourire », de ferraille, de boîtes de coca,…

Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'association via Facebook en mentionnant la référence ci-dessous ou à l'adresse du siège social.
Face book : cap es
Siège Social : Association C.A.P.E.S - M. Dany Nourry - *261 rue Roger Salengro - 62330 Isbergues*

Retour sur ...

L'histoire du cinéma par Chromosome 42
le 24 janvier à 20 h 30

La salle est noire, sur l'écran s'enchaînent les fausses publicités et les bandes annonces loufoques. Il ne manque plus que le popcorn pour faire croire au public qu'il est dans une salle de cinéma. Puis 6 acteurs arrivent sur scène pour présenter leur film. Seulement, un bug survient pendant le générique. Le projectionniste leur annonce qu'ils doivent faire patienter le public pendant 1 h 10, le temps de réparer les machines.

Voici alors les 6 comédiens qui se lancent dans un pari fou : raconter l'histoire du cinéma, soit 120 ans, en ce court laps de temps. Avec des objets et des costumes trouvés en coulisse, ils rejouent les scènes mythiques des plus grands films tels que *Blanche-Neige*, *Titanic*, *Amélie Poulain*, *Psychose* ou encore *Star Wars* dans un rythme à toute allure. Ils retracent l'histoire et nous en apprennent beaucoup plus qu'on ne pensait connaître sur le 7ème art, mais ce que l'on peut dire c'est qu'ils ne manquent pas d'humour. Ainsi, *James Bond* et *Harry Potter* mènent l'enquête ensemble, *Rocky* chante dans une comédie musicale et les plus grands méchants du cinéma s'affrontent dans une téléréalité. Une performance qui montre que les comédiens sont de véritables passionnés de cinéma. Et eux, ils étaient vraiment en 3D sur scène…

Annette la chipette » le 4 février à 16 h

Mercredi 4 février, les enfants avaient rendez-vous avec l'espiègle Annette, petite fille aux mauvaises habitudes. Annette aime laisser couler l'eau lorsqu'elle se lave les dents ou se lave les mains, allumer sa télévision et sa radio en même temps. Et ce qu'elle préfère par-dessus tout : tirer la chasse d'eau deux fois et s'endormir avec la lumière allumée !

Mais heureusement, Pouette, la fée de la planète viendra en aide à Annette et lui fera découvrir les bonnes habitudes à adopter au quotidien. Ainsi, aidée des enfants, c'est dans la joie et en chanson qu'Annette triera ses déchets et apprendra les gestes qui feront d'elle une actrice du développement durable.

Le matin, ce spectacle de la compagnie en résidence à Isbergues « La Belle Histoire » était proposé aux classes des écoles publiques d'Isbergues qui avait eu la chance de bénéficier d'un atelier de pratique théâtrale.

Friends le samedi 7 février à 20 h 30

Dès l'entrée dans la salle de spectacle un masque noir est remis à chaque spectateur. Le public s'attend donc à une représentation particulière. Une fois les yeux bandés, une voix off invite à la réflexion sur le thème de l'amitié en demandant de penser à un ami, à l'imaginer et surtout à se demander si une vie sans amis est possible ? Le bandeau retiré, les spectateurs découvrent trois personnages habillés de costumes colorés et portant un masque.

C'est l'histoire de deux garçons et une fille qui se rencontrent sur les bancs du lycée Blaringhem de Béthune, leur passion commune de la musique va les réunir. Fred joue de la guitare, Noémie de la contrebasse, Nico de l'accordéon et du saxophone, tous les trois chantent pour symboliser leur amitié. « *I'll be there for you* » bande originale de la série Friends, « *D'amour ou d'amitié* » de Céline Dion, les chansons les aident à traverser les étapes de leurs vies : les déceptions amoureuses, les petits jobs, la maladie…

En une heure et demi le public a découvert une belle histoire d'amitié présentée par la Compagnie béthunoise H3P, une de celle qui dure toute la vie, qui a parfois pu faire écho à des situations toutes personnelles.

Prochainement...

Le Marfand de fables — Mercredi 4 mars à 16 h

Marionnettes - Jeune Public dès 4 ans

Imaginez une montagne de papiers et de vieux livres. À première vue on pourrait croire qu'ils sont abandonnés, mais en réalité ce tas fourmille de vies : les rats, les araignées, le vieux chat Sigmund. Puis il y a les livres et toutes leurs histoires. Mais l'aventure commence quand arrive Lili, la propriétaire des lieux...

Heure du conte et bébés lecteurs — Les 7, 11 et 21 mars

Contes - Jeune Public — *secteur jeunesse de la Médiathèque*

Heure du conte : *7 et 21 mars* - ***à 10 h 30*** *pour les 2-5 ans,*
- ***à 11 h*** *pour les 6 ans et plus*

Bébés Lecteurs : *11 mars,* ***à 10 h 30*** *pour les 0-2 ans*

sur réservation

Ô mon cher amant — Dimanche 8 mars à 16 h

Théâtre lyrique - Tout Public dès 13 ans

Ô *Mon cher amant présente la femme dans tous ses états : mystérieuse, rebelle, dévouée, infidèle, amoureuse... Le spectateur voyage entre guinguette et romantisme, quand l'opérette se mêle à quelques notes de jazz, dans un univers proche du Montmartre des Années Folles. Un spectacle gai et sérieux, qui interroge sans en avoir l'air sur ce que pourrait être la femme actuelle.*

Lucien Suel — Samedi 14 mars à 15 h

Lecture – Tout public

Ce *poète et écrivain né à Guarbecque vous offre une lecture d'extraits choisis de ses poèmes. Il se joue de toutes les formes possibles : vers justifiés, sonnets, calligrammes, alexandrins, haïkus. Une poésie qui associe émerveillement et résistance, contraintes formelles et liberté de ton, sans oublier une sérieuse dose d'humour.* **réservations dès le 21 fé-**

Récréalire — Mercredi 18 mars à 15 h

Atelier / Lecture - Jeune Public — *secteur jeunesse de la Médiathèque*

A*telier « Cool Raoul » pour les 2/5ans. Fabrication du personnage Raoul.*

réservations à partir du 24 février

Screens — Mercredi 25 mars à 14 h

Théâtre - Tout Public dès 12 ans

U*n père est sans nouvelle de son fils. Mais puisque ce dernier a une multitude d'« amis », il y en a peut-être un dans le public qui va pouvoir l'aider... Ce père évoque sa relation à un fils de plus en plus étranger et interroge un quotidien envahi par les écrans… Sans culpabiliser, il nous oblige à nous questionner tous sur ces outils...*

Sociorezo — Samedi 28 mars à 15 h

Jeu de rôles - Public ado dès 10 ans

U*n Serious Game pour sensibiliser les jeunes aux cyber dangers. Le jeu met en scène au travers de scénarios issus de situations réelles de jeunes ados dans leur utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. Le joueur devra faire des choix qui auront des répercussions sur le déroulement du jeu...* **réservations dès le 7 mars**

Le monde du chocolat — du 31 mars au 11 avril

Exposition – Tout Public

U*ne exposition qui retrace toute l'histoire du chocolat, de sa fabrication à son utilisation comme monnaie ou remède médical…*

Atelier culinaire le **mercredi 1er avril** à 15 h dans le but de réaliser des gourmandises chocolatées. **réservations dès le 11 mars**

Stationnement,

adoptez les bonnes pratiques !

Le respect des règles du stationnement et de la circulation en Ville participe au partage de la voie publique par tous ses usagers et permet d'éviter les accidents mais aussi la mauvaise surprise d'une verbalisation.

Rappel de quelques règles de stationnement :

Stationnement gênant

Amende de 17 à 135 €,
immobilisation et mise en fourrière du véhicule

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule classé dans l'une de ces catégories :

❶ Infractions de 1ère classe (17 €)

- arrêt ou stationnement sur le côté gauche d'une chaussée à double sens, en agglomération (R417 - 1 I 2°)
- stationnement du côté interdit sur une voie à stationnement alterné semi-mensuel (R 417 -2)
- arrêt ou stationnement de véhicule empiétant sur un passage pour piétons (R 417 -5)
- arrêt ou stationnement interdit par un règlement de police (R 417 - 6)

❷ Infractions de 2éme classe (35 €)

Art. R417-10 code de la route
- sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ;
- sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules affectés à un service public ;
- entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne ;
- à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation, à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers ;

- arrêt ou stationnement de véhicule gênant l'accès à un autre véhicule ou à son dégagement
- au droit des bouches d'incendie et des accès à des installations souterraines ;
- sur les bandes d'arrêt d'urgence, sauf cas de nécessité absolue ;
- arrêt ou stationnement de véhicule devant l'entrée carrossable d'un immeuble riverain
- arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur une bande ou piste cyclable

❸ Infractions de 4ème classe (135 €)

Art R417-11 du code de la route
Le stationnement est interdit sur les emplacements réservés aux véhicules arborant un macaron Grand Invalide de Guerre (GIG) ou Grand Invalide Civil (GIC) ou une carte de stationnement de modèle communautaire pour personne handicapée.

Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Stationnement dangereux

Amende de 135 €,
suspension du permis de conduire de 3 ans

Article R417-9 du code de la Route
(Décret nº 2003-293 du 31 mars 2003 art. 2 II Journal Officiel du 1er avril 2003)
Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau, sur les ponts, dans les passages souterrains, tunnels et sous les passages supérieurs.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré...

l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Stationnement abusif
Amende de 35 €,
immobilisation et mise en fourrière du véhicule

Article R417-12 d code de la route

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Bien rénover son logement,
et connaître toutes les subventions

L'Espace Info-Energie du Pays de la Lys romane est un service public d'information auprès des habitants, sur toutes les questions liées aux travaux de rénovation, de construction, ou simplement concernant la réduction des factures d'énergie.

Des permanences sont ouvertes **sur rendez-vous à la :**

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F)
les 1ers et 3èmes vendredis de chaque mois
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

où le conseiller Maximilien Feriau, vous apporte des réponses gratuites, neutres et objectives sur des aspects techniques, financiers (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, prime exceptionnelle de 1 350 €, primes énergie…), ou réglementaires.

- quel mode de chauffage pour remplacer une chaudière vétuste ?
- quelles subventions pour isoler la toiture ?
- quel isolant installer et de quelle épaisseur ?
- qu'est-ce que les aides de l'A.N.A.H ?
- installer des énergies renouvelables est-il adapté à mon logement ?
- comment faire pour réduire mes factures ?

Autant de questions où il est possible d'obtenir des réponses.

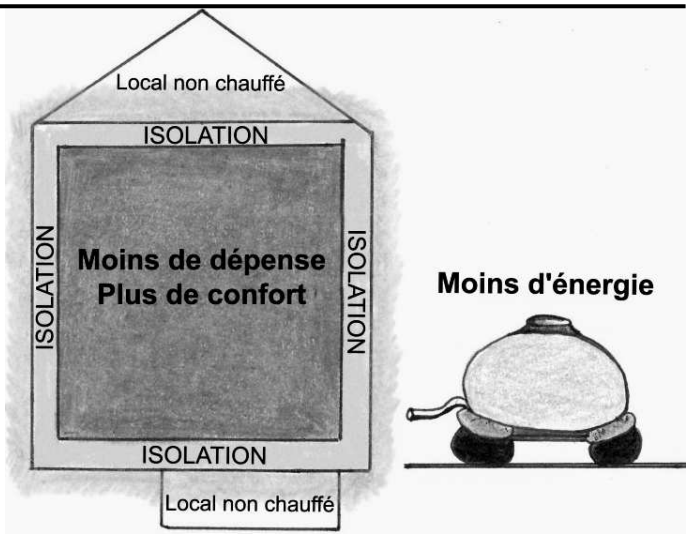

L'Espace Info-Energie ne se déplace pas à domicile, et garde toute indépendance vis-à-vis des artisans, fournisseurs de matériels ou installateurs.

Enfin, les habitants peuvent solliciter le conseiller autant de fois que nécessaire, par exemple pour demander conseil à la lecture de devis et à leur éligibilité à des subventions.

INFO ÉNERGIE en NORD-PAS-DE-CALAIS

Coordonnées du conseiller :
06.12.65.77.22
Pour prendre rendez-vous :
03.21.61.54.40

Pays de la Lys Romane

Forum « Orientation et Formation pour Tous »

Soucieux d'accompagner les transitions professionnelles dans un contexte économique nécessitant pour les actifs une adaptation permanente aux évolutions technologiques et mutations économiques, Pôle Emploi et ses partenaires du Service Public de l'Orientation, ont décidé d'organiser un évènementiel pour accompagner les publics en partenariat avec la ville de Béthune :

Forum « Orientation et Formation pour tous »
Mercredi 11 mars 2015 de 9 h à 18 h
à la salle Olof Palme de Béthune

Cette manifestation s'adresse à tout public (jeune, adulte, demandeur d'emploi ou salarié,…) désirant s'informer sur les métiers qui recrutent, les formations pour y accéder, les aides et dispositifs pour faciliter le financement,…

L'armée de terre recrute

Pour remplir le contrat opérationnel qui lui est fixé, l'armée de Terre recrute chaque année environ 15 000 jeunes Françaises et Français de tous niveaux scolaires et de tous horizons. Les recrutements sont aussi bien ouverts aux jeunes « sans qualification » qu'aux jeunes diplômés, s'ils sont sincèrement motivés. Il y a une place pour chacun dans l'armée de Terre.

Grâce à son système de recrutement fondé sur la motivation, la maturation de la démarche de candidature et l'évaluation par des tests médicaux, physiques et psychotechniques, l'armée de Terre offre à tous, y compris aux jeunes sans qualification, une place, une formation, un métier, une première expérience professionnelle et des perspectives d'évolution.

Les passerelles préférentielles sont :
- *de sans qualification à niveau BAC : militaire du rang ;*
- *de BAC à BAC+2 : sous-officier ;*
- *de BAC+3 à BAC+5 : officier.*

Une voie vers 400 chemins différents ! Le métier de soldat s'ouvre à 400 spécialités différentes. Les candidats ont donc la possibilité de choisir le chemin qui leur permettra de « devenir eux-mêmes » : *Informaticien, « maintenancier », logisticien, agent de circulation, aide-soignant, ambulancier, boulanger, brancardier secouriste, cavalier, blindé, chef de cellule recherche sur véhicule, chef de char et d'engin blindé, chef de groupe canon ou radar, chef de groupe conducteur de travaux, chef de groupe de combat... l'armée de Terre propose des postes dans des domaines de spécialités aussi variés que la santé, le BTP, la mécanique, la restauration - hôtellerie - loisirs, l'informatique...*

Pour en savoir plus sur le métier de soldat et les conditions de recrutement dans l'armée de Terre. Le **C**entre d'**I**nformation et de **R**ecrutement des **F**orces **A**rmées (C.I.R.F.A) organise des permanences :

- les 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 19 août, 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre, 16 décembre *de 14 h à 16 h 30* à la maison des permanences, 7 place de l'église à Lillers.

- les 11 et 18 mars, 8 et 15 avril, 13 et 20 mai, 10 et 17 juin, 8 et 15 juillet, 12 et 19 août, 9 et 16 septembre, 14 et 21 octobre, 18 novembre, 9 et 16 décembre *de 9 h à 11 h 30* au Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O), rue Louis Blanc à Béthune.

- les 25 mars, 22 avril, 27 mai, 24 juin, 22 juillet, 26 août, 23 septembre, 28 octobre et 25 novembre *de 14 h à 16 h 30* au Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O), rue Louis Blanc à Béthune.

Attention !
Des changements
de dates peuvent intervenir.
Confirmer au 03.21.60.99.12

C.I.R.F.A. d'ARRAS
2, rue Sainte Claire
B.P. 40972
62023 ARRAS CEDEX

Petite enfance

Consultation de nourrissons :

- le 2ème mardi du mois à partir de 9 h en mairie annexe de Berguette.
- le 1er jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 et le 3ème mercredi de 8 h à 12 h à la maison des associations.

Atelier d'éveil pour les tout-petits *(15 mois à 3 ans)*

Le 3ème lundi du mois de 9 h à 12 h à la maison des associations.

Crèche :

« 1, 2, 3 Soleil » Isbergues, renseignements sur le site internet : isbergues@creches123soleil.fr
03.21.56.21.71

Personnes âgées

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois gérontologie :

Le 2ème vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**

Un service téléphonique est mis en place pour aider les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie *(**C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté **a**u **T**ravail)* **:** *Sur rendez-vous, contacter la plateforme téléphonique au* **39 60**

A.S.S.A.D *(**A**ssociation de **S**oins et **S**ervices **à D**omicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile.* **03.21.95.42.52**

E.H.P.A.D « Les Orchidées » (Etablissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes) **:**

57 rue Léon Blum, service administratif ouvert du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h **03.91.82.84.80**

Social

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**

Présidente : Mme Carré
Le mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
03.21.02.68.40

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

- les 1er et 3ème lundi matin du mois, le 2ème mardi après-midi, le 2ème jeudi matin et le 2ème vendredi matin (démarches administratives) à la mairie annexe de Molinghem, sur rendez-vous
- les 1er et 3ème jeudi matin du mois et le 4ème mardi matin, à la maison des associations, sur rendez-vous
03.21.54.63.20

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**

- tous les mardis de chaque mois de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem
- borne C.A.F « Visio guichet », tous les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h à l'hôtel de ville.

Sécurité sociale :

Le mardi de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Secours Catholique : *Le mardi de 14 h à 16 h au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F *(B. Podvin) :*

Les lundi 9 et 23 mars de 10 h 30 à 11 h 30 à la maison des associations.

Groupe « AG2R la Mondiale » :

Salle Edmond Mille, sur rendez-vous au ***03.21.46.47.03***

Point logement jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

Environnement / Habitat

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.54.40

Déchetterie :

En période d'hiver, ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

Aide juridique

Conciliateur de justice (Mme Laurant) :

Le 2ème vendredi de 9 h 15 à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Centre d'Information des Droits de la Femme de Béthune (C.I.D.F) :

Le 1er lundi de 14 h à 17 h, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements **03.59.413.413**
Fax **03.59.410.410**

Association tutélaire du Pas de Calais :
Accompagnement personnalisé de l'adulte et de l'enfant
Le lundi 16 mars de 14 h à 16 h à la mairie annexe de Molinghem

Anciens combattants

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16 h à 17 h à la maison des associations
sur rendez-vous **03.21.26.51.79**

France Mutualiste :

Le vendredi 20 mars de 14 h à 17 h à la mairie annexe de Molinghem.

URGENCES

S.A.M.U	**15**
Pompiers	**18**
Centre anti-poison	**08.00.59.59.59**
S.O.S mains	**03 20 95 75 00**
Centre des grands brûlés	**03 20 44 59 62**
Gendarmerie d'Isbergues	**03.21.54.72.15**

Santé

Médecins :

Dr Thérèse Buissart	**03.21.61.98.90**
Dr Véronique Han-Denoeud	**03.21.02.17.83**
Dr Gilles Duparcq	**03.21.02.16.71**
Dr Patrice Favier	**03.21.61.78.04**
Dr Philippe Geille	**03.21.02.12.88**
Dr Thierry Hautcoeur	**03.21.02.16.07**
Dr Christian Hollebecque	**03.21.54.02.80**
Dr Domitille Caron	**03.21.54.02.80**
Dr Jean-François Leduc	**03.21.64.19.10**
Dr Philippe Mannechez	**03.21.61.78.03**
Dr Michel Stopin *(Guarbecque)*	**03.21.25.82.27**
Dr Gabriel Buissart *(Ham en Artois)*	**03.21.66.04.11**
Dr Dominique Bernard *(Norrent Fontes)*	**03.21.02.04.63**
Dr Christophe Caron (*Norrent Fontes)*	**03.21.25.14.14**
Dr Henri Chrétien (*Norrent Fontes)*	**03.21.27.35.63**

Médecin de garde :
En semaine de 19 h 30 jusqu'au lendemain 8 h,
le samedi de 12 h jusqu'au lundi 8 h **03.21.71.33.33**

Pharmaciens :

Pharmacie Beauvillain	**03.21.02.01.33**
Pharmacie de la place	**03.21.01.10.20**
Pharmacie de Berguette (M. Benoît Bout)	**03.21.26.59.50**
Pharmacie des aciéries (Melle Minart)	**03.21.02.11.63**

Pharmacie de garde :

08.25.74.20.30
www.servigardes.fr

Ambulanciers :
Isbergues Ambulances **03.21.02.17.08**

Infirmières :

Mmes Brisset et Dhaese et M. Parent	**03.21.61.78.07**
	06.72.36.00.78
Mmes Deram, Lesecq, Laversin, Cauwet	**03.21.25.85.66**
Mme Monique Feron	**06.16.76.23.30**
Mme Anaïs Walle	**06.18.73.58.53**

Laboratoire d'analyse médicale : **03.21.61.53.53**

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* **03.21.95.42.52**

Point écoute toxicomanie : **08.00.26.10.00**

Administrations

Hôtel de ville : **03.21.61.30.80**
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Permanence état-civil : *le samedi matin de 10 h à 12 h*
Courriel : **contact@ville-isbergues.fr**
Site internet : **www.ville-isbergues.fr**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Emile Zola **03.21.61.39.72**

Mairie annexe de Berguette :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Edmond Mille **03.21.26.59.18**

Mairie annexe de Molinghem :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Lamartine **03.21.61.59.95**

Services techniques :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Anatole France **03.21.61.36.66**

Centre culturel :
***mardi** de 14 h à 18 h, **mercredi** de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, **vendredi** de 14 h à 19 h, **samedi** de 10 h à 17 h (sans interruption)*
rue Léon Blum **03.21.02.18.78**

Police municipale :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.30.80

Trésorerie :
rue Jean Jaurès **03.21.02.11.15**

Services / dépannages

SAUR : numéro d'urgence 24 h sur 24 **03.60.56.40.08**
service clientèle **03.60.56.40.00**

E.R.D.F : dépannage 24 h sur 24 **09 726 750 62**

GAZ : dépannage 24 h sur 24 **0 810 433 062**

France Telecom : **10 13**

Emploi - Formation

Boutique de Gestion Espace (B.G.E) :
Conseils en création d'entreprise, les mercredis 4 et 18 mars à la M.J.E.P,
sur rendez-vous à partir de 9 h **03.21.62.90.60**

M.J.E.P : *8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30* **03.21.57.70.20**

Pôle emploi de Lillers : **39 49**

Relais emploi alpha : **03.21.25.61.68**

Ecole municipale de musique :
Directeur : Christophe André **06.61.07.98.11**